TOME 2

Annexes

Septembre 2014

Document d'Objectifs du site Natura 2000 n°86 « Etangs de Bairon »

PRÉFET DE LA RÉGION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SIC FR 2100331





Présent pour

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement CHAMPAGNE-ARDENNE

Réalisation

DREAL Champagne-Ardenne, Service des Milieux Naturels.

Inventaires et diagnostics naturalistes réalisés par Gennaro COPPA.

Remerciements

Mr. BARNIER Frédéric – ONEMA, ex Conseil Supérieur de la Pêche ;

Mr. BIENVENU Bernard - collection de cartes postales ;

Mr. CHAGOT Pascal – photographe;

Mr. COLSON Etienne – président de la Société de pêche de Bairon – Le Chesne ainsi que plusieurs anciens membres [anonymes] du conseil d'administration de cette société de pêche ;

Mr. DELORME Quentin – Regroupement des Naturalistes Ardennais (Renard);

Mr. DUTARTRE Alain – CEMAGREF de Bordeaux, pour les différentes informations concernant l'efficacité des bio-additifs pour lutter contre l'envasement ;

Mr. FURLAN – Voies Navigables de France (VNF);

Mr. GRANDGIRARD Yannick - DDT Ardennes;

Mr. GRANGE Denis – captures en commun de lépidoptères nocturnes ;

Mr. HARDY Raymond – histoire de l'ancien village de Bairon ;

Mr. LEROY Emmanuel et l'équipe de la Lique de Protection des Oiseaux – prêt photo aérienne de 1957 :

Mme MENISIER Claire – documentation La Hulotte ;

Mme RENAUDIN Laurence – informations sur la maison des pêcheurs et captures de Lépidoptères nocturnes) :

Mr. SAUVAGE Alain – Regroupement des Naturalistes Ardennais (Renard);

Mr. VAUCHELET Philipe - Centre d'Initiation à la Nature de Boult-aux-Bois ;

Mlle VIVES Gaëlle – Regroupement des Naturalistes Ardennais (Renard)

Référence Bibliographique

DREAL Champagne-Ardenne, Service des Milieux Naturels, 2012 – Document d'objectifs du site Natura 2000 n°86 « Etangs de Bairon » SIC FR2100331, 73 p + tome 2 Annexes.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

ANNEXE II: DOCUMENTS HISTORIQUES

ANNEXE III : CARTOGRAPHIE DES COMMUNES DU BASSIN VERSANT ET DU RÉSEAU

HYDROGRAPHIQUE

ANNEXE IV : EXTRAIT DE L'ÉTUDE DU CURAGE DE BAIRON

ANNEXE V: FICHES DESCRIPTIVES DES HABITATS DE LA DIRECTIVE

ANNEXE VI: LOCALISATION DES HABITATS NATURELS, CARTOGRAPHIE

ANNEXE VII : ETUDE DES PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES

ANNEXE VIII: INVENTAIRE FLORISTIQUE

ANNEXE IX: INVENTAIRE FAUNISTIQUE

ANNEXE X: LISTE DES PLANS SIMPLES DE GESTION DU BASSIN VERSANT

ANNEXE XI: COMPTE-RENDU DES ENTRETIENS AVEC LES ACTEURS

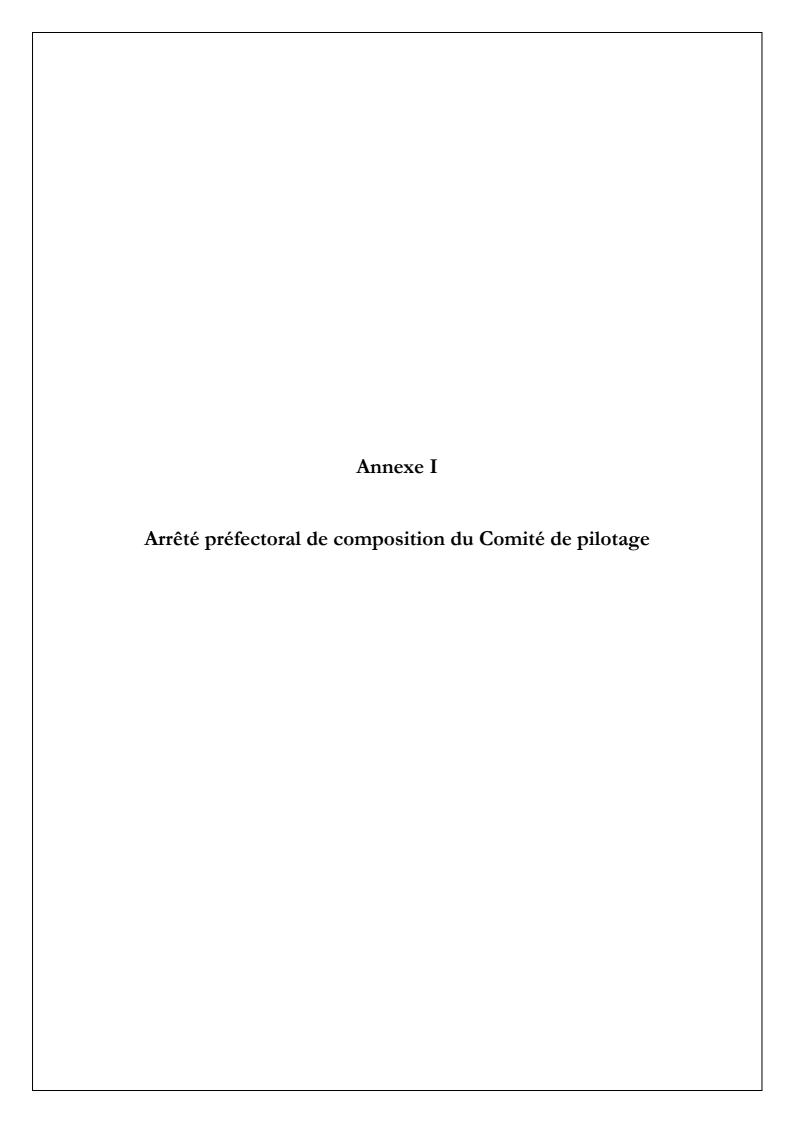
ANNEXE XII: COMPTE-RENDU DES PROSPECTIONS SUR LE BASSIN VERSANT

ANNEXE XIII: ATLAS PHOTOGRAPHIQUE

ANNEXE XIV: CAHIERS DES CHARGES POUR METTRE EN ŒUVRE CE DOCUMENT

D'OBJECTIFS

ANNEXE XV: PROJET DE TERRITOIRE AGROENVIRONNEMENTAL DU SITE





PREFECTURE DES ARDENNES

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DE l'URBANISME. DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA CULTURE

ARRETE Nº 2009/63

PORTANT CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL POUR L'ELABORATION ET LE SUIVI DU DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE NATURA 2000 FR2100331 N°86 « ETANGS DE BAIRON »

Le Préfet des Ardennes, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la directive européenne n° 92-43/CEE du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L414-2 et R414-8 à R414-10;

Vu l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement;

Vu le décret modifié n°92-604 du 1^{et} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret modifié n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 27 juin 2008 portant nomination de M Jean-François SAVY en qualité de préfet des Ardennes :

Vu l'arrêté n°2001/67 du 7 mars 2001 portant constitution du comité de pilotage du site NATURA 2000 FR 2100331 n° 86 « Etangs de Bairon »

Vu l'arrêté modificatif n° 2001/226 du 5 juillet 2001 portant constitution du comité de pilotage du site NATURA 2000 FR 2100331 n° 86 « Etangs de Bairon »

Vu l'arrêté préfectoral n°2008/318 du 21 juillet 2008 donnant délégation de signature à M Michel Richard, sous préfet de Vouziers ;

Vu les avis du Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture des Ardennes et du Directeur Régional de l'Environnement ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Ardennes ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°2001/67 du 7 mars 2001 portant constitution du comité de pilotage du site NATURA 2000 FR 2100331 nº 86 « Etangs de Bairon » et l'arrêté modificatif nº 2001/226 du 5 juillet 2001 sont abrogés.

Article 2: Il est institué un comité de pilotage local pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectif du site NATURA 2000 FR 2100331 n°86 « Etangs de Bairon ». Ce comité de pilotage est constitué comme suit :

Collectivités territoriales

M. le Président du Conseil Général des Ardennes ou son représentant ;

M le Conseiller général du canton de Le Chesne ;

MM les Maires des communes de Louvergny et de Sauville ou leur représentant;

M. le Président de la communauté de communes de l'Argonne ardennaise ou son représentant ;

Organismes socio-professionnels et Associations

M. le Président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne représenté par M. Arnaud Bizot;

M. le Président du conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant;

M. le Président de la ligue pour la protection des oiseaux, délégation de Champagne-Ardenne ou son représentant ;

M. le Président de la fédération des syndicats d'exploitants agricoles ou son représentant ;

M. le Président du centre départemental des jeunes agriculteurs ou son représentant ;

M. le Président de la fédération départementale des chasseurs des Ardennes ou son représentant ;

M. le Président de l'association Ardennes gibier d'eau ou son représentant

M. le Président du regroupement des naturalistes ardennais ou son représentant ;

M. le Président de la fédération départementale des Ardennes pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant ;

M. le Président de l'association de pêche et de protection des milieux aquatiques « Association du Chesne » ou son représentant :

Monsieur le Président du comité départemental du tourisme ou son représentant ;

Les services de l'Etat et établissements publics

M. le Préfet des Ardennes ou son représentant ;

M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne ou son représentant;

M. le Directeur Départemental de l'équipement et de l'agriculture des Ardennes ou son représentant;

M. le Chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage des Ardennes ou son représentant.

M. le chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques des Ardennes ou son représentant;

M. le Président de la chambre d'agriculture des Ardennes ou son représentant ;

M. le Directeur de voies navigables de France ou son représentant ;

M. le Directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ou son représentant;

Article: 3 - Le Comité de Pilotage pourra solliciter l'avis de toute personne ou structure en tant que de besoin

Il veillera également à associer toute personne directement concernée par le site, sous une forme appropriée.

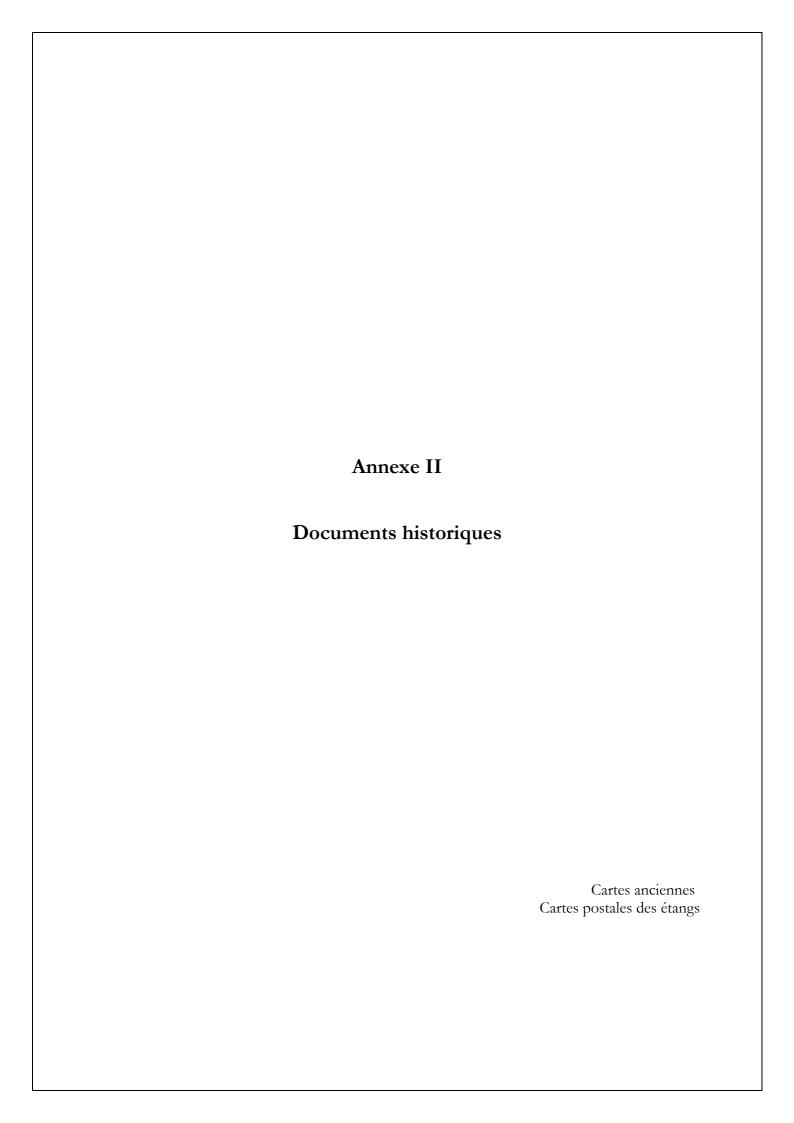
Article 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Article 5- Le Secrétaire général de la préfecture des Ardennes et le Sous-Préfet de Vouziers sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et des services déconcentrés.

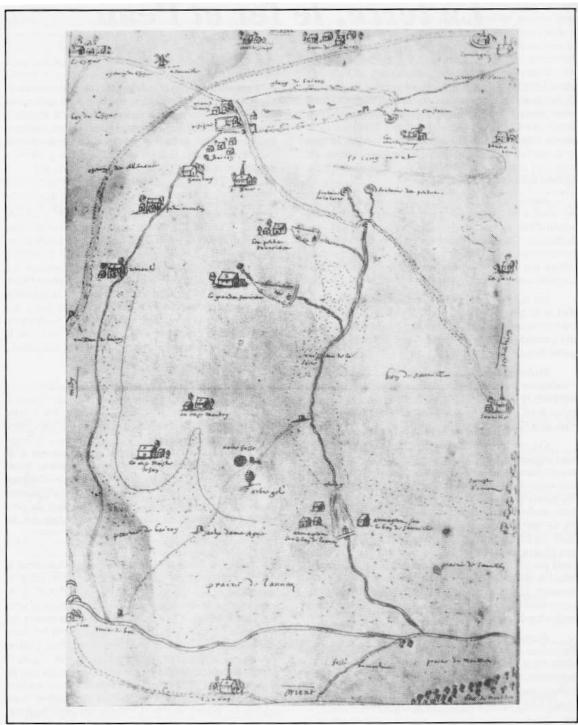
Charleville-Mézières, le 97 FEY. 2009

Pour le Préfet Le Sous Préfet de Youziers Secrétaire général par intérim

Michel RICHARD



Carte de Don Ganneron



Carte du domaine de Bairon dessinée, au XVIIème siècle, par Dom Ganneron, moine à la Chartreuse du Mont-Dieu

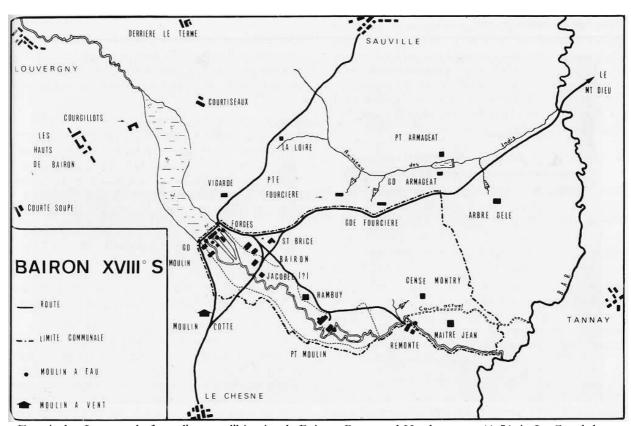
Elle illustre la conception spatiale theocentrique du cartographe qui présente le territoire vu de son abbaye. Un se reperera aux villages bornant le domaine . Le Chesne et Louvergny (coins supérieurs), Sauville (milieu du bord droit) et Tannay (bord inférieur). On notera également la représentation de quelques canards sur ce qui est, aujourd'hui, le Vieil Etang : souci esthétique et touche d'humour plus que légende figurative.

Extrait de : La terre, le fer et l'eau ou l'histoire de Bairon. Raymond Hardy, pages 41-51, in Le Canal des Ardennes, Société d'Etudes Ardennaises, 1987, 108 pages.

Extrait de la Carte de Cassini.



Carte de Bairon au XVIIIéme siècle



Extrait de : La terre, le fer et l'eau ou l'histoire de Bairon. Raymond Hardy, pages 41-51, in Le Canal des Ardennes, Société d'Etudes Ardennaises, 1987, 108 pages.

<u>Cartes postales de Bairon</u> (in collection Bernard Bienvenu (Le Chesne), avec son aimable autorisation).



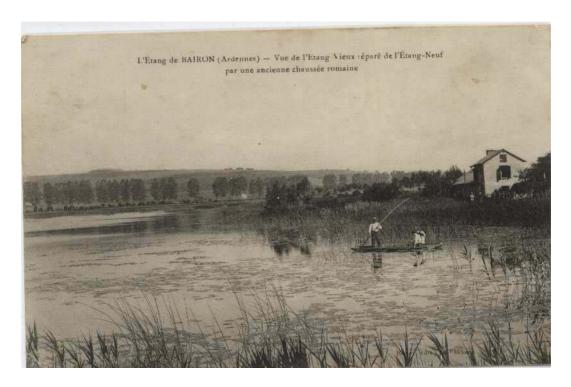
Année d'oblitération: 1908.

On remarque sur cette photo, l'extension importante des hélophytes au voisinage des Six Pales. Ici très vraisemblablement *Scirpus lacustris*. Cette plante forme des bouquets installés en pleine eau. Cette formation végétale requiert des eaux claires. On remarque aussi quelques plages de nénuphars et peut-être des « ormes graphiosés » sur la digue.



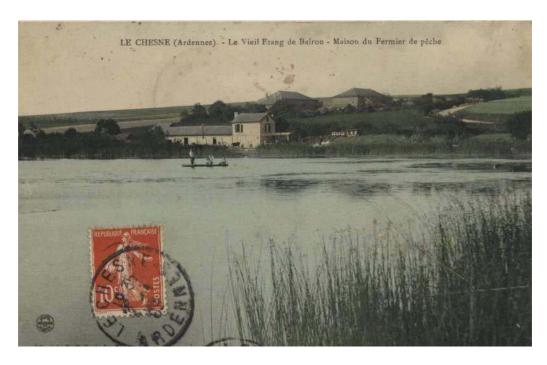
Année d'oblitération : 1903.

Vue de la partie aval du Vieil-Etang, au voisinage des Six-Pales. Il existait un bâtiment appelé Maison des Pêcheurs. Il y avait un garde qui s'occupait du magasin d'appareils et d'engins de pêche. (cf. Meyrac). On remarque que la ceinture d'hélophytes est assez développée. La couverture de nénuphars est assez étendue.



Année d'oblitération : 1914.

La couverture de nénuphars semble localisée au voisinage de la rive.



Année d'oblitération : 1909.

La photo prise durant la période estivale – floraison de *Scirpus sp.* au premier plan – révèle que les nénuphars étaient absents de la pleine eau. Vue prise depuis la digue de séparation.



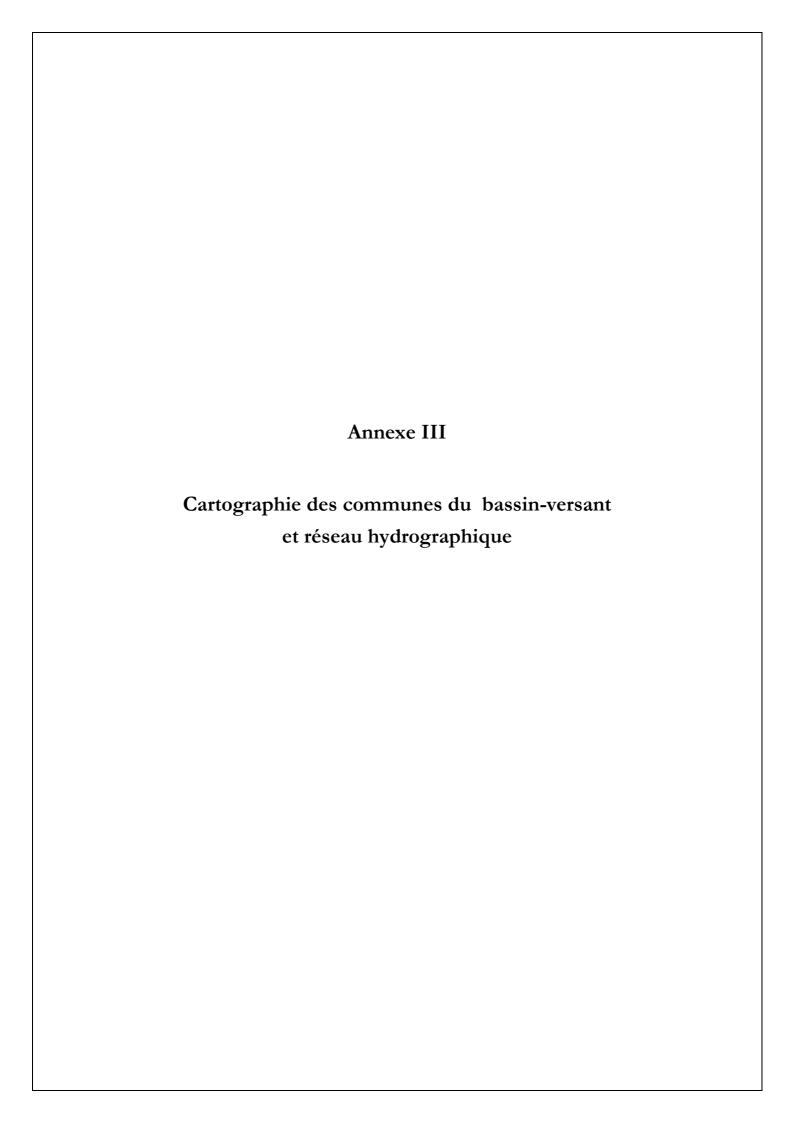
Année d'oblitération?

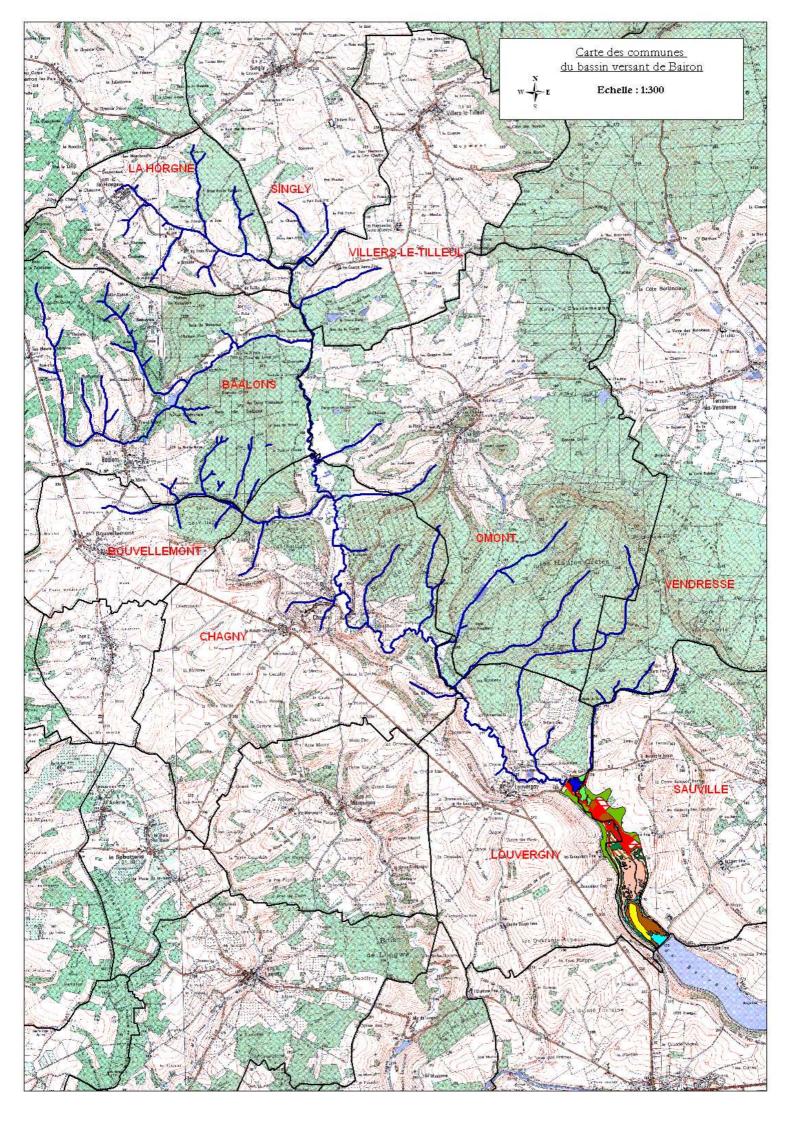
Partie aval du Vieil-Etang, au voisinage des Six-Pales. On remarque une très importante ceinture d'hélophytes – probablement *Scirpus lacustris, Typha sp* et *Phragmites australis* – et quelques plages de nénuphars. La pêche se pratiquait en barque.

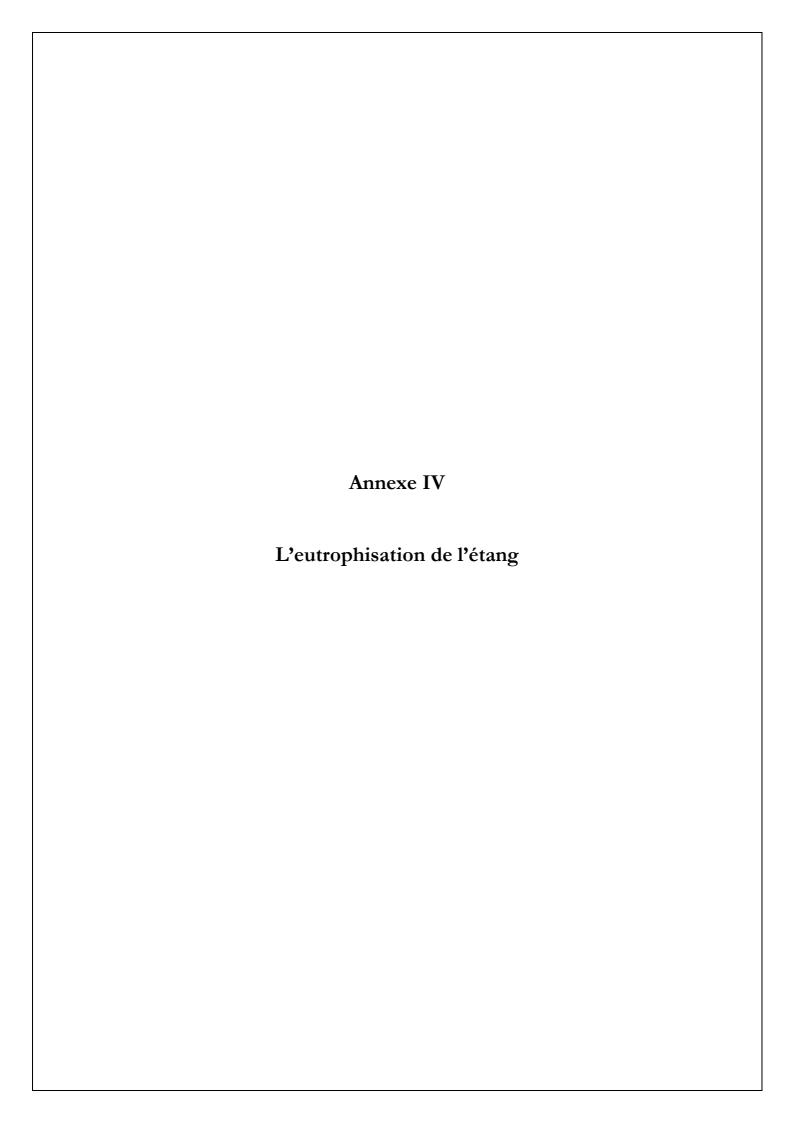


Année d'oblitération : 1912.

La digue centrale était alors une modeste voie de communication bordée d'arbres. Des arbres persisteront jusqu'aux années 1980.







Méthode de calcul du temps de comblement du Vieil-Etang.

(extrait de l'étude du curage de Bairon).

Voies Navigables de France Curage de lac supérieur de Bairon – Recherche de solutions pour l'extraction et l'élimination des sédiments - Incidences sur le milieu environnant Novembre 2000

Recherche de solutions de curage

6. DEFINITION DE L'EFFICACITE DU CURAGE

Définir l'efficacité de curage du vieil étang de Bairon revient à établir le temps que mettra le plan d'eau pour se combler jusqu'à un volume maximum de 90 000 m³.

Une première approche peut être engagée en se basant sur les valeurs suivantes recueillies dans le rapport d'étude sur « la circulation des flux de pollution dans le bassin versant du lac de Bairon » (Initiative Aménagement et Développement, janvier 1997) et le recueil de « limnologie générale » (MEYBECK et PORRIOT, édition MASSON, 1995).

La quantité d'apports allochtones peut être définie de la façon suivante :

- quantité de MES (Matières En Suspension) en entrée du vieil étang : 835 544 kg s'étalant sur un an environ
- quantité de MES (Matières En Suspension) en entrée du lac inférieur de Bairon : 394 362 kg s'étalant sur un an environ,

Soit par extrapolation un apport annuel de 441 182 kg de MES dans le vieil étang, arrondi à 442 tonnes.

La quantité d'apports autochtones peut se calculer de la façon suivante. En admettant que :

- la roselière soit constituée de 10% d'hélophytes et la productivité primaire annuelle s'élève à 38 t/ha/an de matières sèches,
- 20% de la production primaire rejoint naturellement les sédiments,
- 10% de la production primaire est excrétée sous forme organique dissoute,

et sachant que la roselière s'étend sur 37 ha, les apports autochtones s'élèveront à 422 t/an.

Connaissant la densité moyenne des sédiments, égale à 1,14, le temps de comblement du vieil étang après curage sera de :

$$t = \frac{90000 \, x1,14 \, x1000}{864000} \approx 119 \, ans$$

Des techniques complémentaires relevant de la gestion du plan et du mode de vidange (pour l'alimentation de l'étang inférieur) peuvent augmenter l'efficacité de curage sur le long terme (Conseil Supérieur de la Pêche, DIREN Aquitaine, octobre 2000). La mise à sec partielle et la «végétalisation» de strates rivulaires par exemple participent à la minéralisation des vases. Elles sont à associer avec un faucardage et/ou décapage des dépôts.



Forêt alluviale à Aulne et Frêne

Code Natura 2000 : **91E0*** (Habitat prioritaire) Code CORINE : 44.3

Caractéristiques générales :

Cette aulnaie est installée sur des tourbes, des vases tourbeuses, des alluvions, avec des sols très riches en humus ; en vallée, bord de plan d'eau, sources...

Les sols sont neutres ou basiques.

Une nappe permanente se rencontre assez près de la surface.

Malgré l'humidité, la nitrification est excellente, comme le révèle la présence de nombreuses espèces nitrophiles.

Répartition géographique : À l'état dispersé, à l'étage collinéen des domaines atlantique et continental.

Physionomie:

La strate arborescente est largement dominée par l'Aulne glutineux auquel est associé le Frêne commun et le Chêne, selon les conditions hydriques stationnelles. Le tapis herbacé est constitué par un recouvrement plus ou moins continu d'espèces de mégaphorbiaies et de grandes Laîches. Certains stades, en situation moins humide, évoluent vers la frênaie-chênaie.

Variabilité:

Ce milieu composite recouvre des surfaces plus ou moins importantes selon le type d'association herbacée plus ou moins présent.. Les sous-unités peuvent se côtoyer et former un système en mosaïque.

Plusieurs formes présentes à Bairon :

Aulnaie quasi mono-spécifique sur sol engorgé

- Aulnaie résiduelle le long du Bairon
- Phase de destruction de l'aulnaie sur tourbe et passage à la mégaphorbiaie.
- Aulnaie-frênaie sur niveau d'eau variable
- Frênaie avec passage à la chênaie, sur sol plus profond, mais avec engorgement périodique.

Superficie: 11.5 hectares.

Cortège floristique de l'aulnaie (en gras, les espèces caractéristiques de l'habitat) :

Alnus glutinosaCarex ripariaFraxinus excelsiorAngelica sylvestrisCirsium oleraceaumCalistegia sepium

Filipendula ulmaria Equisetum limosum Eupatorium cannabinum Carex acutiformis

Scrofularia nodosum Lysimachia vulgaris Senecio paludosus Caltha palustris

<u>Ce cortège est légèrement différent</u> en situation moins tourbeuse dans laquelle le frêne prend une part plus importante. On retrouve alors les espèces suivantes :

Fraxinus excelsior (dominant)
Alnus glutinosa
Eupatorium cannabinum
Filipendula ulmaria
Cirsium oleraceum
Alliaria petiolata
Brachypodium sylvaticum
Ranunculus auricomus
Acer pseudoplatanus
Ribes nigrum

Glechoma hederacea
Geum urbanum
Milium effusum
Stachys sylvatica
Crataegus monogyna
Gallium apparine
Sambucus nigrum
Anthriscus sylvestris
Urtica dioïca

Evonymus europaeus

Enfin, dans les formes plus sèches et plus argileuses, on voit apparaître Fagus sylvatica (semis) et Asperula odorata.

Dynamique:

Les photos aériennes montrent que l'aulnaie sur tourbe n'est pas stable dans le temps en raison des coupes régulières. L'aulnaie est très dynamique et tend à coloniser la mégaphorbiaie située en amont de la Hobette.

Gestion:

Aulnaie sur tourbe:

- Limiter son extension afin de ne pas trop réduire la mégaphorbiaie.
- ➤ Pratiquer un éclaircissement du peuplement et le laisser vieillir. L'apport de lumière devrait permettre l'introduction des espèces de la mégaphorbiaie. Des espèces de papillons de la Directive Habitats sont susceptibles de coloniser ce milieu (*Lycaena dispar*, Euphydryas aurinia).

Aulnaie du bord du Bairon et des petites sources :

➤ Ne pas appliquer de phytocide sur l'étage inférieur composé d'espèces des Prunatelia. Si des travaux sont nécessaires afin de limiter leur extension sur la prairie, alors préférer la coupe mécanique.

Aulnaie frênaie et différentes autres variantes (passage vers frênaie-chênaie):

➤ Vieillissement du peuplement.

Megaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

Caractéristiques générales :

Végétation de hautes herbes installée en bordure de cours d'eau et en lisière de forêts humides, depuis l'étage collinéen jusqu'à l'étage montagnard.

Code Natura 2000 : 6430

Code CORINE: 37.7 & 37.8

Formations herbacées hautes, souvent sur sol tourbeux ou para-tourbeux, soumises à des crues périodiques d'intensité variable.

Cet habitat est constitué d'un vaste ensemble de communautés végétales.

Répartition géographique: Présente de l'étage collinéen à l'étage montagnard du domaine atlantique et continental.

Physionomie : Abondance des hautes herbes, avec floraison étalée de l'été à l'arrière saison.

Variabilité:

Différentes formes selon la localisation, parfois imbriquées :

- Mégaphorbiaie des eaux douces En situation de forte variation de la nappe : communauté à *Phalaris arundinacea* (en queue de la roselière de Bairon – elle représente probablement une forme vieillie et eutrophe de la roselière à *Phalaris arundinacea*). Abondance de nitrophiles : *Calystegim sepium*, *Epilobium* hirsutum, Urtica dioica, Humulus lupulus.
- Mégaphorbiaie mésotrophes On note l'abondance de *Scirpus sylvaticus*, résultant de la destruction de l'aulnaie sur sol tourbeux, située en amont de la Hobette. Ce groupement pâturé évolue localement vers la cariçaie à *Carex riparia*.
- Mégaphorbiaie des lisières nitrophiles et hygroclines
 Ce groupement normalement composé de nombreuses plantes à fleurs est régulièrement gyro-broyé. Sa diversité est en voie d'appauvrissement. L'Aristoloche (*Aristolochia clematitis*) a été identifiée en 1976 (cf. Dupuy 1997) : indigénat?.

Superficie: 37.7 hectares.

Cortège floristique des mégaphorbiaies (en gras espèces caractéristiques de l'habitat):

Angelica sylvestris Calystegia sepium Galeopsis tetrahit Galium palustre Cruciata laevigata
Eupatorium cannabinum
Filipendula ulmaria
Lamium maculatum
Silene dioica

Valeriana repens Lythrum salicaria

Alliaria petiolata Anthriscus sylvestris Carex acutiformis Carex riparia

Epilobium hirsutum

Gallium aparine
Glechoma hederacea
Humulus lupulus
Iris pseudacorus
Lamium album
Phalaris arundinacea

Polygonum bistorta (une petite station)

Ranunculus ficaria Scirpus sylvaticus Stachys sylvatica Symphytum officinale

Urtica dioica

Dynamique:

Ce milieu est soumis à différentes actions anthropiques :

• Pâturage par des bovins :

Cette action limite en partie l'évolution vers l'aulnaie. Des rejets d'aulnes ont été récemment vraisemblablement passés aux phytocides (les troncs et branches séchées sur pied ont été coupées durant l'été 2004).

Ce milieu sur tourbe évolue donc naturellement vers l'aulnaie. Les photos aériennes montrent bien cette alternance entre boisement et formation herbacée. Il s'agit donc d'un milieu créé par des pratiques agricoles [nota : des fragments de mégaphorbiaie peuvent toutefois exister en sous étage d'aulnaies non entretenue sur tourbe].

• Girobroyage le long des chemins.

Les lisières nitrophiles herbacées ont tendance à être absorbées par les groupements des saulaies et Prunetelia.

L'excès de gyro-broyage entraîne une réduction importante de ce milieu (quasi disparu actuellement sur le chemin en rive droite du Vieil-Etang, alors qu'il était très développé en 1980 – la hauteur de la végétation d'alors était d'au moins 70 centimètres).

Evolution naturelle:

La mégaphorbiaie sur sol engorgé à niveau variable (queue d'étang) évolue vers un stade forestier en empruntant deux voies distinctes selon le niveau d'eau.

- fruticée
- saulaie

Le stade suivant est l'aulnaie-frênaie.

Gestion:

Cette formation est un stade transitoire qui disparaît au profit des boisements (aulnaie, saulaie, fourrés de Prunus sp., etc).

• Maintenir les surfaces actuelles et éventuellement aider à la constitution de nouvelles zones de mégaphorbiaie. Des actions régressives sont à envisager sur certains de ces boisements dynamiques d'aulne. C'est ce qui ce pratiquait autrefois, pour des motifs agricoles, comme en

témoignent les photo- aériennes. Il est donc souhaitable de faire perdurer ces pratiques, mais l'emploi de phytocides est à proscrire.

Les cariçaies tendent à remplacer la mégaphorbiaie, floristiquement plus diversifiées. Des essais de fauche pourraient être tentés afin de favoriser les espèces héliophiles et moins coloniales.

- Essais d'extension de la mégaphorbiaie dans le secteur le plus sec de la roselière nitrophile de la queue de l'étang de Bairon. Un pâturage avec éventuellement au préalable un giro-broyage de la roselière pourrait être tenté sur une petite surface. Il s'agit d'expérimenter afin de trouver une technique susceptible d'étendre la mégaphorbiaie. Ce genre d'action est à mener avec beaucoup de prudence en raison du risque de voir apparaître une mégaphorbiaie à *Symphytum officinale* en cas de travail plus profond du sol tourbeux.
- Le giro-broyage des lisières nitrophiles est sans doute à repenser. Le secteur non encore géré de la sorte chemin transverse partant depuis la Hobette est à préserver de cette action qui appauvrit le milieu (disparition de ressources de pollen et nectar par exemple). Si des travaux sont nécessaires pour assurer un cheminement aux promeneurs, ont les pratiquera durant la période hivernale et on ne visera pas à " tout nettoyer".

Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés

Caractéristiques générales : Eaux mésotrophes à eutrophes, relativement claires à pH neutre à basique. Cet habitat se développe essentiellement dans les mares et étangs de plaine.

Code Natura 2000 : 3150-2

Code CORINE: 22.41

Répartition géographique : Essentiellement en plaine.

Physionomie : Cet habitat couvre les différents étages des plans d'eau. Les groupements submergés de Cératophylles peuvent parfois devenir très denses et occuper l'essentiel du plan d'eau.

Variabilité:

Cet habitat présente de nombreuses formes qui se rattachent à l'alliance du Lemnion trisulcae

L'éclairement, la profondeur, la température, la minéralisation, etc, sont les facteurs structurant cette communauté d'habitats.

Cet habitat est représenté sur l'étang de Bairon par :

- Un groupement dominé par *Lemna trisulca*, *Utricularia sp.* (probablement *U. australis*), *Riccia fluitans*, qui se rencontre sur quelques mares.
- Un groupement à *Utricularia sp.* (probablement *U. australis*) qui persiste par place sur les rives du Vieil-Etang. Ce groupement disparaît au profit des nénuphars.
- Un groupement à Myriophyllum spicatum, Myriophyllum verticillatum, Potamogetum pusillus, Ceratophyllum demersum, Lemna trisulca essentiellement présent aux étangs de Touly.

Superficie: 2.5 hectares

Habitat localisé à quelques petites mares infra-roselières ou dispersé par plages le long du plan d'eau au contact de la roselière. Habitat assez étendu aux étangs de Touly.

Cortège floristisque (espèces caractéristiques de l'habitat en gras) :

Peu d'espèces, mais recouvrement parfois important.

Utricularia sp.
Lemna trisulca
Ceratophyllum demersum
Riccia fluitans (Hépatique)

Myriophyllum spicatum Myriophyllum verticillatum Potamogetum pusillus Lemna minor

Spyrogyre cf. gallica (Macro-algue)

Dynamique:

Groupement très résistant à l'eutrophisation.

Dans la roselière:

Cet habitat disparaît rapidement au profit des groupements de macrophytes libres flottants du *Lemnoris-Spyrodeletum*. Ces deux habitas peuvent d'ailleurs être en mélange.

Le comblement progressif des mares se traduit par une colonisation par la cariçaie à *Carex pseudocyperus* et ensuite par l'implantation de la roselière à *Phalaris arundinacea* (avec saulaie éventuellement).

Sur le plan d'eau de Bairon:

Cet habitat est localisé au contact de la roselière.

Le processus d'extension des nénuphars entraîne une exclusion progressive de cette habitat. *Utricularia sp.* ne persiste que localement en sous étage des nénuphars et uniquement sur la ceinture externe de cette étendue végétale.

On retrouve quelques fragments de cet habitat sur des eaux moins chargées de matière organique, situées au contact de la roselière à *Scirpus lacustris* (aval du Vieil-Etang). L'envasement progressif du plan d'eau a fortement fait régresser cette plante, il est dès lors légitime de penser que cet habitat a suivi le même processus de régression.

L'implantation récente (septembre 2004) d'une buse collectant les eaux des bords de la route de Sauville a pour conséquence un apport important de limon argilo-calcareux dans le secteur à *Scirpus lacustris* situé prés des Six-Pales. Les fragments de cet habitat de macrophytes libres ont déjà été fortement malmenés par cette intervention de génie civile.

Sur les étangs de Touly:

Le développement de Myriophyllum spicatum, Myriophyllum verticillatum, Ceratophyllum demersum est très important sur plusieurs plans d'eau, ainsi que sur le fossé du pied du plus grand étang. Dans ces conditions, il existe peu de possibilités d'expression des autres plantes appartenant à cet habitat, notamment pour les Utriculaires. Des développements de macro-algues sont bien visibles en juin sur les deux étangs amont, ce qui témoigne déjà d'un degré de trophie élevée. L'introduction de la carpe "amour blanc" (Ctenopharyngodon idella) et peut-être aussi une forte charge en carpe commune (Cyprinus carpio) a entraîné une réduction quasi totale des herbiers aquatiques et sub-aquatiques (Glycérie par exemple) du plus grand étang. Les eaux sont troubles en permanence ce qui traduit la forte activité de fouissage des poissons benthiques en l'absence de la ressource alimentaire que sont les herbiers et les macro-invertébrés qui y sont associés.

Gestion:

• La création de mares à l'intérieur de la roselière est une alternative pour offrir des possibilités d'extension à cet habitat. Cette proposition de gestion rejoint celle énoncée pour un habitat voisin (macrophytes libres flottants 3150-3).

Ces mares devraient être de taille modeste et être dépourvues au maximum de dépôts organiques (eau la plus claire possible).

Cet habitat a peu d'avenir sur le plan d'eau du Vieil-Etang en raison de la trop grande couverture de nénuphars. Cette extension des nénuphars, devrait se poursuivre tant que le processus de comblement du plan d'eau se poursuivra. Seule une réduction du volume des vases pourra re-dynamiser les herbiers de macrophytes flottants.

- L'introduction de la carpe amour (Ctenopharyngodon idella) ou une forte charge en carpe commune (Cyprinus carpio) sont à proscrires en raison des conséquences négatives et permanentes pour cet habitat (cf. fonctionnement du grand étang de Touly). A l'action visible réduction spectaculaire des herbiers et de la faune associée il est nécessaire d'ajouter que l'activité de fouissage des poissons entraîne une libération du phosphore stocké dans les vases. Ceci ayant pour conséquence en l'absence de macrophytes le développement important d'algues ou de cyano-bactéries.
 - Ces phases de remise à disposition du phosphore sont aussi observables lors des curages mécaniques.
- L'utilisation des phytocides est à proscrire afin de limiter éventuellement l'extension des herbiers (pour des raisons d'usages comme la pêche de loisir). Les conséquences sont d'ailleurs souvent imprévisibles.
 - La réduction mécanique des herbiers sera éventuellement réalisée par des moyens mécaniques depuis le bord (outils manuels ou herse tirée par un engin agricole par exemple).

Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flotant à la surface de l'eau

Code Natura 2000 : 3150-3 Code CORINE : 22.41

Caractéristiques générales : Eaux mésotrophes à eutrophes, relativement claires à pH neutre à basique. Cet habitat se développe essentiellement dans les mares et étangs de plaine.

Répartition géographique : Essentiellement en plaine.

Physionomie: Cet habitat couvre la surface de l'eau, parfois totalement.

Variabilité:

Cet habitat présente de nombreuses formes qui se rattachent à l'alliance du *Lemnion minoris* et de l'*Hydrocharition morsus ranae*..

L'éclairement, la profondeur, la température, la minéralisation, etc, sont les facteurs structurant cette communauté d'habitats.

Cet habitat est représenté sur l'étang de Bairon par un groupement dominé par Lemna trisulca, Lemna minor, Spirodela polyrhiza et Hydrocharis morsus ranae.

Superficie: 0.4 hectares.

Milieu localisé à quelques petites mares infra-roselières et dispersé par plages le long du plan d'eau au contact de la roselière.

Cortège floristisque:

Peu d'espèces, mais recouvrement parfois important.

Lemna trisulca (en surface et sous étage) Lemna minor Spirodela polyrhiza Hydrocharis morsus ranae

Dynamique:

Groupement pionnier très résistant à l'eutrophisation.

Les plus beaux groupements sont situés sur les mares infra-roselières situées en rive gauche. Ces milieux sont probablement des témoins de l'ancien plan d'eau. Ils évoluent au fil du temps et ont tendance à se transformer dans un premier temps en cariçaies à *Carex pseudocyperus* (cariçaie sur tremblant organique), puis en saulaies ou en roselières (différentes formes, parfois abondance d'*Iris pseudacorus* et *Rumex hydrolaphatum*).

Les stades les moins évolués de ces mares se caractérisent par des eaux très claires , ce qui contraste fortement avec les eaux brunes du Vieil-Etang, et par l'abondance de Lemna trisulca (sur une épaisseur parfois importante).

Les stades les plus évolués sont caractérisés par l'abondance d'Hydrocharis morsus-ranae qui se développe parfois sur des dépôts organiques.

Ce groupement est malmené par l'abaissement du niveau du Vieil-Etang durant la période estivale. L'installation des groupements des cariçaies et des roselières et alors accélérée par la mise à nue des dépôts para-tourbeux.

Gestion:

Les groupements du *Lemnoris-Spyrodeletum polyrhizae* et de l'Hydrocharittetum morsi-ranae sont à privilégier en raison de leur caractère méso-eutrophe.

A moyen terme, il est à prévoir la transformation de ces mares en roselière.

Cet habitat a un intérêt important pour les Rallidés comme le Râle d'eau (Rallus aquaticus) ou la Marouette ponctuée (Porzana porzana).

Nous avons aussi constaté que les bords des clairières que constituent ces petites trouées dans la roselière sont occupés par la Rousserolle effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*) et il y a encore quelques années par la Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*).

Il est donc souhaitable de recréer des pièces d'eau à l'intérieur de la roselière.

Leur principale caractéristique sera d'être petite (quelques dizaines de mètre carré à une centaine de mètres carrés) et profonde.

Lors de la création de ces fosses, il sera important d'extraire au maximum (par pompage) la fraction flottante des dépôts para-tourbeux (ou vaseux).

Une réduction modérée des saulaies existant autour des actuelles mares est possible, mais on ne visera pas à les supprimer massivement.

Habitats hors Directive

Les saulaies :

• Saulaie à Saule cendré - *Salix cinerea* Code Corine 44.92

Les roselières:

• Phragmitaie Code Corine 53.11

Autres habitats à rattacher aux roselières :

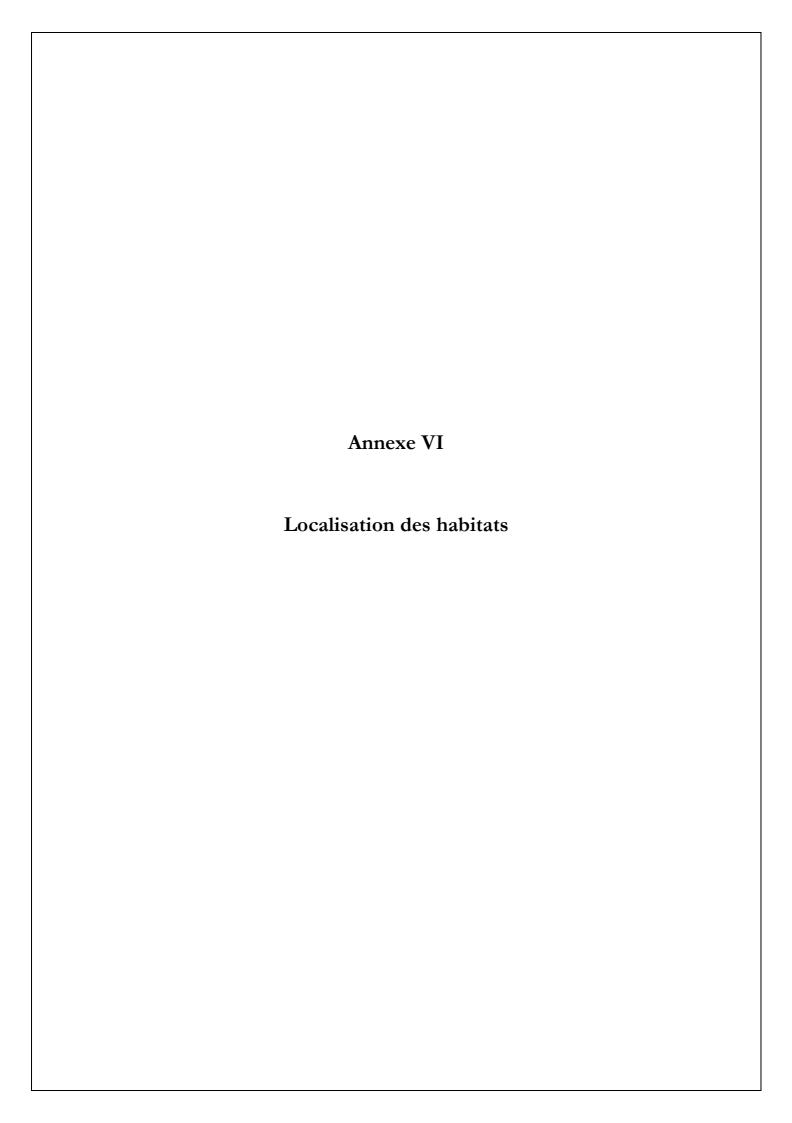
• Formation à Prêle d'eau	Code Corine 53.14-7
• Typhaie	Code Corine 53.13
• Scirpaies lacustres	Code Corine 53.12
• Végétation à Glyceria maxima	Code Corine 53.15
Magnocaricion	Code Corine 53.2
Caricaie sur tremblants vaseux à Carex pseudocyperus	Code Corine 53.21-8
Caricaie plus stable à Carex paniculata	Code Corine 53.21-6

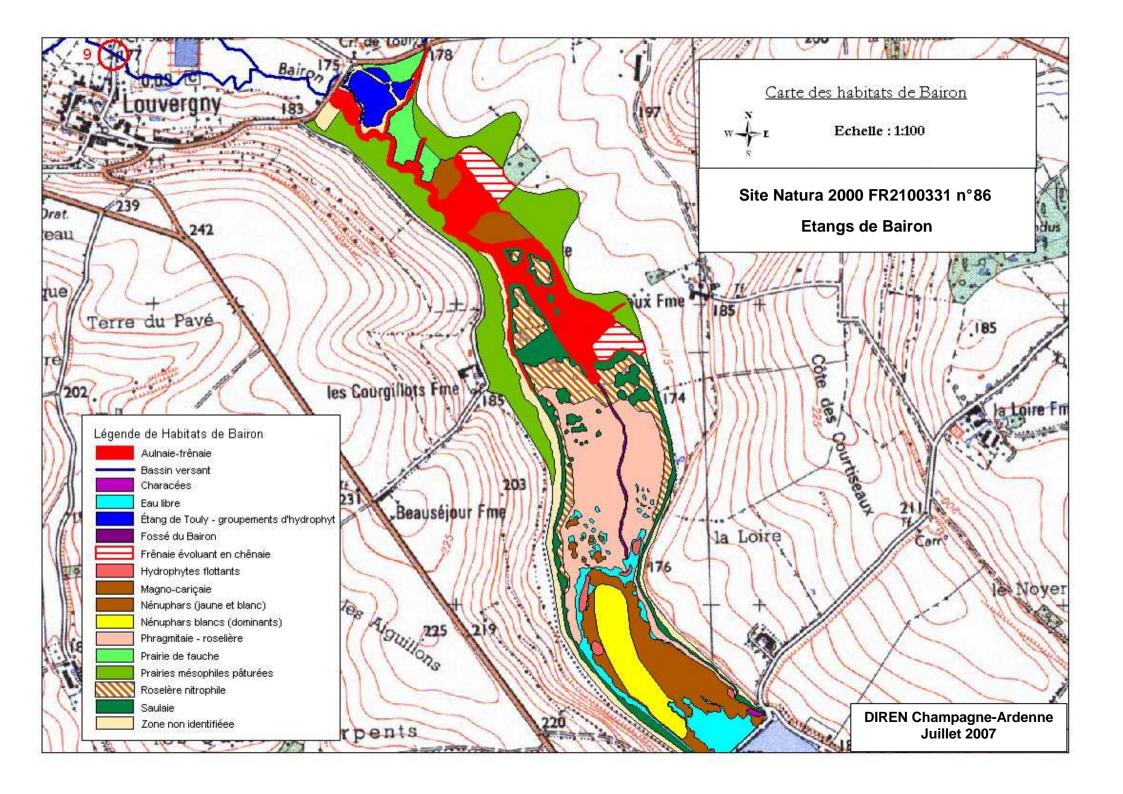
Herbiers flottants à nénuphars Code Corine 22.43.11

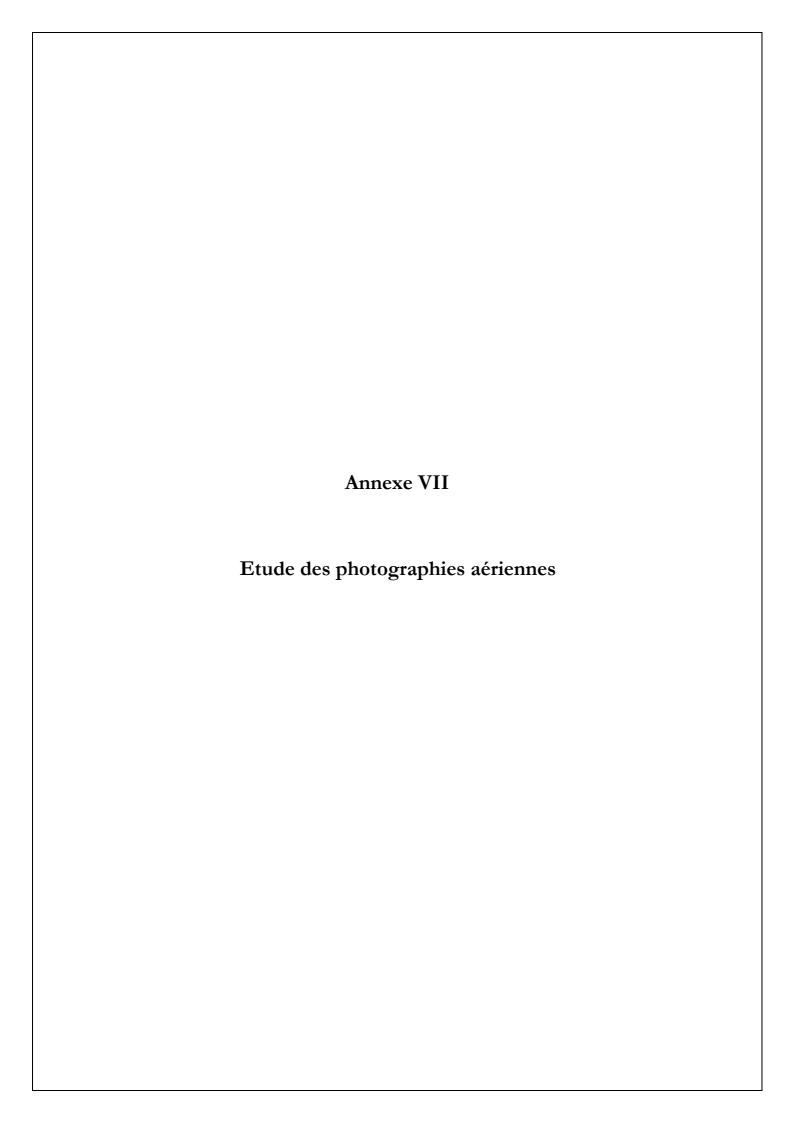
Lit de rivière Code Corine 24.12

Prairies mésophiles à fourrage Code Corine 38.2

Prairies mésophiles pâturées Code Corine 38.1







Analyse des photographies aériennes

Nous disposons de quatre photographies aériennes :

- **1957**, 21 avril, échelle 1/27 000
- **1975**, 3 août, échelle 1/16 000
- **1987**, 24 avril, échelle 1/30 000
- **2000**, 20 juin, échelle 1/25 000

La comparaison et l'interprétation des photographies est assez difficile du fait de différences de mois des prises de vues. Cela se traduit par des différences sur :

- l'état de la végétation
- le niveau d'eau différent
- l'échelle
- la qualité de l'image.

La photo aérienne du 21 avril 1957, de qualité médiocre, permet d'identifier les points suivants :

- L'étendue des boisements (aulnaie-frênaie, frênaie-chênaie) de la queue de l'étang est pratiquement identique à celle d'aujourd'hui.
- Il n'y a pratiquement pas de saulaies dans la roselière en rive droite.
- Quelques saulaies sont bien visibles dans la zone Nord de la roselière située en rive gauche. On y
 dénombre une trentaine de petits buissons dispersés. Quelques-uns sont coalescents. Ces buissons
 sont pratiquement tous fusionnés actuellement.
- L'étendue des saulaies de bordure (près des chemins qui contournent l'étang) droite et gauche est pratiquement identique à celle d'aujourd'hui.
- Plusieurs zones du bout de l'étang, situées près de la Hobette, sont vraisemblablement fauchées ou pâturées.
- Le trajet du Bairon à travers la roselière est identique à celui d'aujourd'hui. Son tracé géométrique segments de droite est probablement le résultat d'un calibrage. (A quelle époque ??)
- Le Bairon se jette dans le Vieil-Etang au même endroit qu'actuellement. On reconnaît assez bien sur les différentes photos l'isthme qu'il forme à son débouché. Les reconnaissances de terrain ont montré que le substrat est relativement compact, ce qui indique que cette zone est établie depuis assez longtemps. Le traçage sur photo aérienne, d'une droite prolongeant une limite de parcelle qui n'a pas varié de position, permet de vérifier que la position et la forme de l'isthme du Bairon n'ont pas changé entre 1957 et 2000.
- Une zone grise plus claire apparaît très nettement le long de la portion du Bairon qui traverse la roselière. Cette zone est nettement visible sur la photo d'avril 1987 (phragmitaie sèche et couchée). Nos relevés botaniques indiquent que ce liseré est constitué d'une phragmitaie nitrophile, dans laquelle *Urtica dioica*, *Callisteguim sepium* et *Gallium aparine* abondent. Ce faciès ne se rencontre pas dans la roselière au contact du plan d'eau, ce qui exclut un enrichissement du milieu par apports latéraux venant de l'eau. Un sondage superficiel à la bêche, dans la petite levée de terre qui borde le Bairon, montre un horizon terreux rubéfié sur les 30 premiers centimètres. Ensuite le dépôt (pauvre en gros débris végétaux) devient noirâtre et est constitué d'une vase plus ou moins liquide, noirâtre. La sonde (une perche de bois) atteint une zone plus dure vers une profondeur de 3,2 mètres. Un dégazage important est noté lors du sondage.
- Une dizaine de traces, s'apparentant à des travées, est nettement visible dans la partie Nord de la roselière située en rive gauche. Quelques traces de travées, peu discernables sont observées dans la phargmitaie en rive droite du Bairon. Ces traces sont moins visibles (*Phragmite australis* est en pleine activité biologique et masque probablement ces traces) sur la photo du mois d'août 1975. Sur cette photo de 1975, quelques amorces de travées sont aussi visibles en rive droite. La photo d'avril 1987 végétation écrasée par l'hiver montre clairement un réseau de travées situées dans la roselière, à la

fois en rive droite et gauche. D'après Meyrac, il semble que ces sillons aient été creusés lors de la création de l'étang aval de Bairon.

- La qualité et l'échelle de la photo ne permettent pas une lecture précise de la zone de contact entre le plan d'eau et la roselière. Une zone noirâtre, de ton intermédiaire entre celui de l'eau et de la roselière, s'étend au sud de l'isthme du débouché du Bairon dans l'étang. Cette forme s'apparente à la zone de contact eau et roselière en forme d'anse figurée sur la carte IGN au 1/25 000 de 1979 (complété d'après les levés photogrammétriques de 1963 et 1977). On peut supposer que cette zone formait une transition entre l'eau et le marais et devait être constituée de groupements végétaux flottants ou de tremblants. Une photo du Vieil-Etang, publiée en 1960 dans un ouvrage de la série Richesse de France intitulé "Les Ardennes", montre que les nénuphars n'avaient pas l'extension actuelle (photo prise probablement au printemps floraison de marguerites au premier plan). La végétation de la partie amont du plan d'eau semble être constituée de groupement d'hélophytes distribués en taches. Cette zone correspond peut-être en partie à la zone des mares actuelles.
- Il est difficile d'aller plus loin dans la lecture de la photo de 1957.

La photo aérienne du 3 août 1975, prise 18 ans plus tard, montre :



Agrandissement du contact roselière plan d'eau (d'après la photo aérienne au 1/16000 du 3 août 1975, IGN). Les nénuphars apparaissent en blanc sur le plan d'eau. L'écoulement du Bairon à travers cette masse végétale est encore visible. On remarque aussi une grande zone sans végétation en haut à droite. Les mares sont peu visibles, particulièrement celles au premier plan, au contact de la roselière.

- Les buissons de saule du bout de la roselière de rive gauche ont pris du volume et deviennent nettement coalescents. Sur cette photo apparaissent nettement dans la roselière, en rive droite, des buissons de saules (absents en 1957). Les traces d'activités agricoles sont encore présentes dans la queue de l'étang en aval de la Hobette, mais une importante zone de saules est en cours de densification. Elle est située entre la saulaie à *Salix alba* du bord du Bairon et la levée bordant l'étang à l'ouest. La cessation du pâturage, et des pratiques associées (coupes des rejets ligneux) pourrait être à l'origine de cette phase dynamique de la végétation. L'évolution est donc assez rapide.
- On distingue très nettement de part et d'autre de l'isthme du débouché du Bairon un ensemble de mares de petites tailles et pour la plupart plus ou moins en contact entre elles. Ces mares sont localisées dans l'anse aux contours imprécis observée sur la photo de 1957. Il y aurait donc eu un comblement rapide de cette zone.
- La date de prise de la photo permet de constater qu'une grande partie du plan d'eau du Vieil-Etang est couverte de végétation. On distingue très nettement une couverture formée de taches constituant un agrégat, semblable à celui observé sur la dernière couverture aérienne. On peut dès lors raisonnablement penser, par analogie, que l'étang était déjà couvert de Nymphéacées. Le recouvrement de l'étang était légèrement moins dense qu'actuellement. Plusieurs grandes plages vides de Nymphéacées sont bien visibles en 1975. Le cheminement de l'écoulement du Bairon à travers la couverture d'hydrophytes est aussi nettement bien marqué jusqu'au Six-Pales, alors qu'il est pratiquement masqué actuellement.
- Les traces de travaux (constitution d'une digue ?) sont visibles à l'emplacement des étangs de Touly. Il semble qu'un petit plan d'eau existe ou est en cours de remplissage à cette date

Photo aérienne du 24 avril 1987, prise 12 ans après celle de 1975 :



Agrandissement du contact roselière plan d'eau (d'après la photo aérienne au 1/30000 du 24 avril 1987, IGN). Les zones sombres dans la roselière indiquent que le niveau du plan d'eau est élevé. On remarque en gris pâle, la zone nitrophile, plus sèche, qui borde le chenal central, particulièrement à gauche. Les mares apparaissent bien.

- Cette photo printanière ne permet pas de mesurer l'étendue du recouvrement en hydrophytes, qui par définition passent l'hiver sous l'eau.
- Des plages noirâtres dispersées dans la roselière indiquent très probablement un rehaussement du niveau du plan d'eau, lié à la période hivernale. Ce niveau haut de l'eau rend problématique l'évaluation de l'étendue des mares situées dans l'anse. Il semble toutefois que les mares soient plus étendues qu'en 1975, ce que confirme la couverture aérienne récente.
- Les travées, d'origines inconnues, apparaissent très nettement à la faveur d'une roselière couchée par les agents météorologiques de l'hiver.
- La zone nitrophile qui borde le Bairon dans la traversée de la roselière apparaît en clair, ce qui l'apparente aux zones plus sèches.
- Les saulaies ont pris de l'importance dans la partie amont de l'étang. Les buissons dispersés identifiés en 1957 au nord de la rive gauche sont pratiquement coalescents. Quelques petits buissons satellites persistent encore à proximité.
- Les étangs de Touly sont nettement identifiables, y compris la petite île du plus grand plan d'eau.

Photo aérienne du 20 juin 2000 :



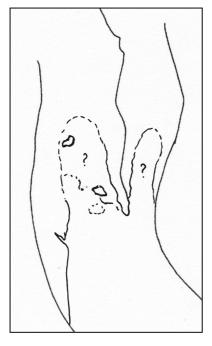
- La dernière couverture aérienne a servi à la réalisation de la carte de la végétation, complétée par des relevés in situ.
- Cette photo estivale permet de constater que les hydrophytes couvrent une très grande partie du plan d'eau. Le cheminement de l'eau n'est plus visible qu'à proximité de l'eau libre, vers les Six Pales.
- Les Saulaies s'étendent de part et d'autre du Bairon.
- Les mares de la grande anse sont assez étendues et pour partie couvertes d'hydrophytes.
- On note aussi l'installation de saulaies dans le secteur des mares. Les relevés de terrain révèlent que cette colonisation est très récente, moins de 10 ans.

Schématisation de l'évolution du contact roselière - plan d'eau

(Schémas réalisés d'après les photos aériennes).

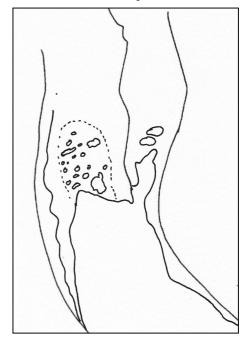
L'étendue des mares évolue au fils du temps et des saisons.

1ère période de 1957 à 1975 : on observe un très net comblement au contact du plan d'eau.



21 avril 1957

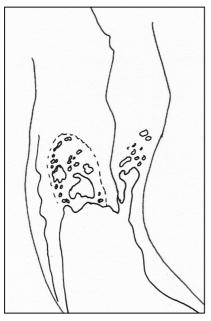
La qualité médiocre de l'image limite fortement l'interprétation. Il semble que la grande anse soit en eau. Peut-être avec divers groupements végétaux flottants.



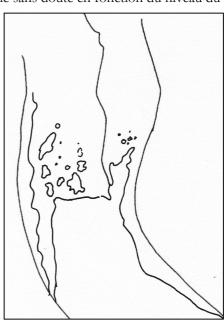
3 août 1975

La zone située à l'intérieur du pointillé est formée d'un ensemble de mares. La végétation y apparaît sous la forme d'un gris différent du reste de la roselière, traduisant le niveau haut de la nappe.

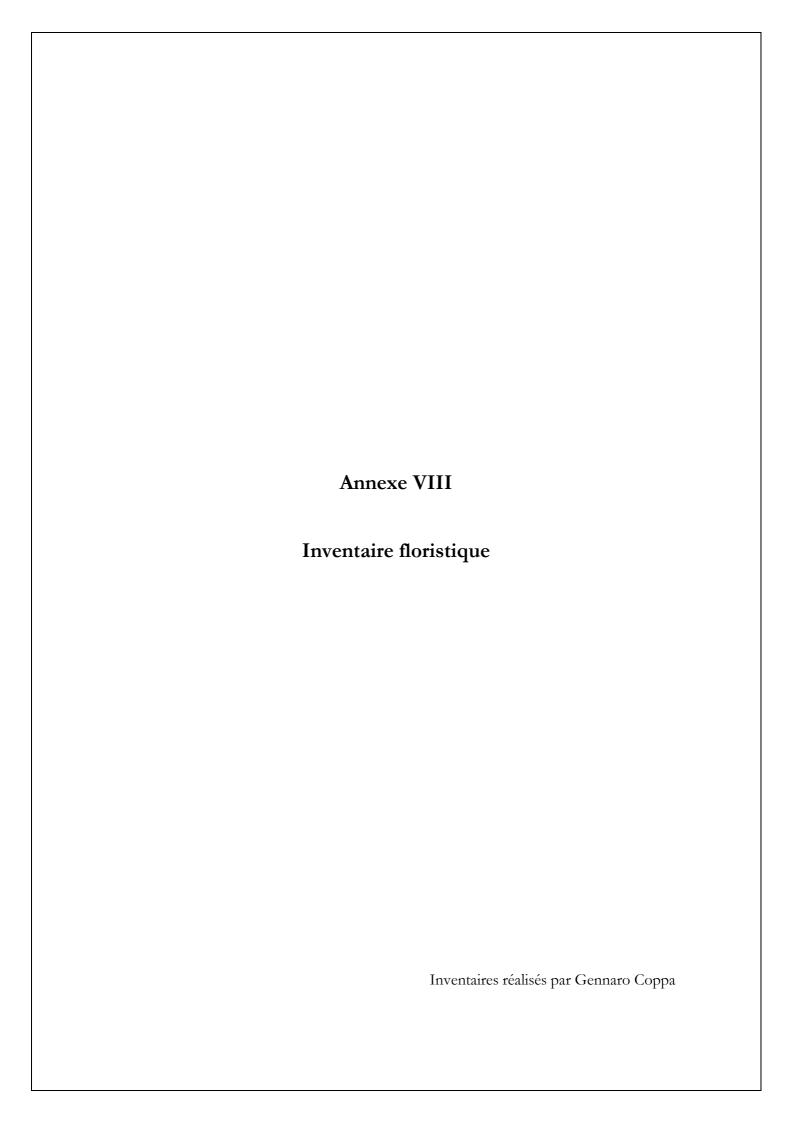
2^{éme} période de 1987 à 2000 : le comblement de la zone des mares se poursuit. On observe une réorganisation des mares de 1957 à 2000. L'étendue varie sans doute en fonction du niveau du plan d'eau.



24 avril 1987



20 juin 2000



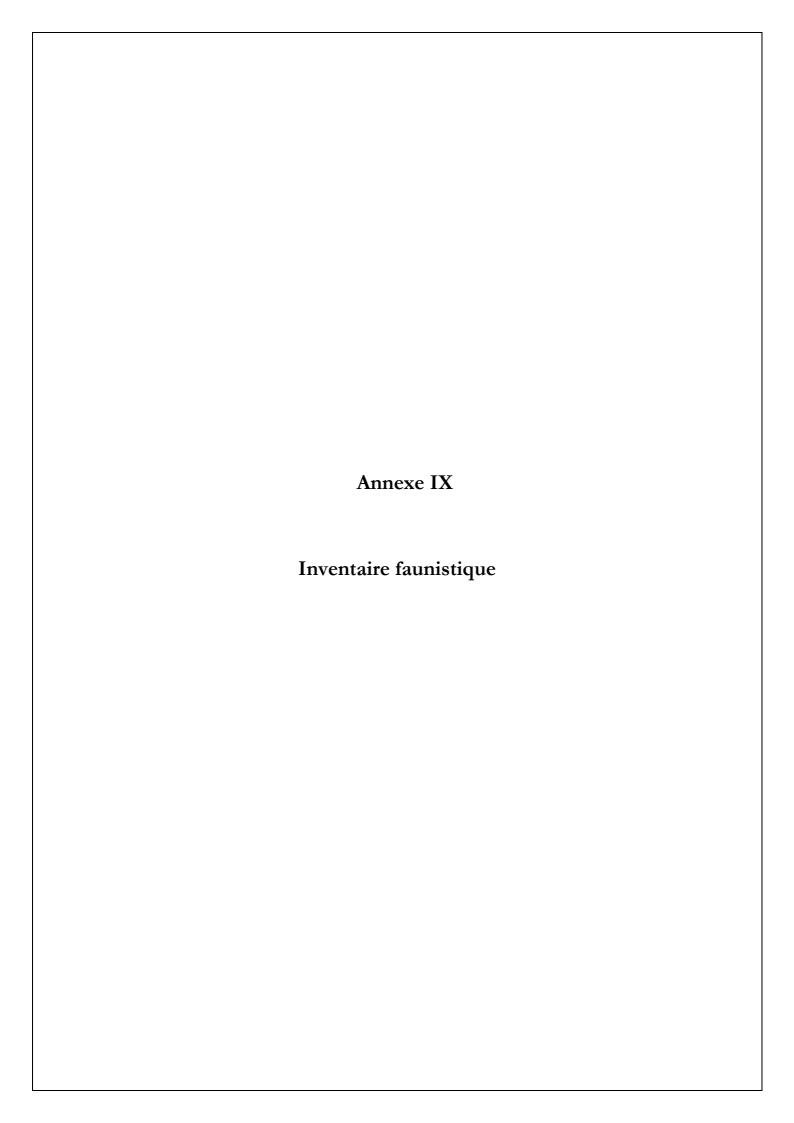
221 espèces végétales ont été recensées sur le site des Etangs du Bairon.

Nom latin	Nom français	Statut				
	3	Directive Habitats	Protection nationale	Protection régionale	Liste rouge régionale	
Apium nodiflorum	Ache faux-cresson					
Apium repens	Ache rampante	Annexe II	X			
Achillea millefolium	Achillée millefeuille					
Achillea ptarmica	Achillée sternutatoire					
Agrostis capillaris ssp capillaris	Agrostis commun					
Agrostis canina	Agrostis des chiens					
Agrostis stolonifera var. stolonifera	Agrostis stolonifère					
Agrimonia eupatoria	Aigremoine eupatoire					
Allium oleraceum	Ail des champs					
Alliaria petiolata	Alliaire officinale					
Anemone nemorosa	Anémone des bois					
Angelica sylvestris	Angélique sauvage					
Artemisia vulgaris	Armoise commune					
Crataegus laevigata	Aubépine à deux styles					
Crataegus monogyna	Aubépine à un style					
Alnus glutinosa	Aulne glutineux					
Phalaris arundinacea	Baldingère faux-roseau					
Arctium nemorosum	Bardane des bois					
Geum urbanum	Benoîte commune					
Heracleum sphondylium	Berce des prés					
Bidens tripartita	Bident triparti					
Betula pendula	Bouleau verruqueux					
Frangula alnus	Bourdaine					
Briza media	Brise intermédiaire					
Bromus arvensis	Brome des champs					
Bromus mollis	Brome mou					
Bromus sterilis	Brome stérile					
Ajuga reptans	Bugle rampante					
Dipsacus fullonum	Cabaret des oiseaux					
Galium mollugo	Caille-lait blanc					
Callitriche stagnalis	Callitriche des eaux stagnantes					
Campanula rotundifolia	Campanule à feuilles rondes					
Capsella bursa-pastoris	Capselle bourse-à-pasteur					
Cardamine amara	Cardamine amère					
Cardamine flexuosa	Cardamine des bois					
Cardamine pratensis	Cardamine des prés					
Dipsacus pilosus	Cardère poilue					
Daucus carota	Carotte					
Ribes nigrum	Cassis				Très rare	
Centaurea thuillieri	Centaurée de Thuillier					
Myosoton aquaticum	Céraiste aquatique					
Cerastium arvense	Céraiste des champs					
Ceratophyllum demersum	Cératophylle épineux					
Anthriscus sylvestris	Cerfeuil sauvage					
Carpinus betulus	Charme					
Quercus robur	Chêne pédonculé					
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois					
Circaea lutetiana	Circée de Paris					
Cirsium vulgare	Cirse commun					
Cirsium arvense	Cirse des champs					
Cirsium palustre	Cirse des marais					
Cirsium oleraceum	Cirse maraîcher					
Clematis vitalba	Clématite des haies					
Colchicum autumnale	Colchique d'automne					
Brassica napus	Colza					
Silene dioica	Compagnon rouge					
Symphytum officinale	Consoude officinale					
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin					
Cymbalaria muralis	Cymbalaire des murs					
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré					

Asplenium scolopendrium	Doradille langue-de-cerf			
Chrysosplenium oppositifolium	Dorine à feuilles opposées			
Dryopteris carthusiana	Dryopteris des Chartreux			
Dryopteris filix-mas	Dryopteris mâle			
Stachys sylvatica	Epiaire des bois			
Epilobium angustifolium	Epilobe à feuilles étroites			
Epilobium palustre	Epilobe des marais			
Epilobium hirsutum	Epilobe hérissé			
Berberis vulgaris	Epine-vinette			
Acer campestre	Erable champêtre			
Acer pseudoplatanus	Erable sycomore			
Conyza canadensis	Erigéron du Canada			
Ranunculus ficaria	Ficaire fausse-renoncule			
Anthoxanthum odoratum	Flouve odorante			
Thelypteris palustris	Fougère des marais		X	Très rare
Athyrium filix-femina	Fougère femelle		74	Ties faic
Ruhus idaeus	Framboisier			
Fraxinus excelsior	Frêne commun			
Arrhenatherum elatius	Fromental			
Evonymus europaeus	Fusain d'Europe			
	*			
Cruciata laevipes	Gaillet croisette Gaillet des marais			
Galium palustre Galium aparine	Gaillet des marais Gaillet gratteron			
	Ü			
Galeopsis tetrahit	Galeopsis tétrahit Genêt à balais			+
Cytisus scoparius subp Teucrium scordium			V	
- *************************************	Germandrée des marais		X	
Glechoma hederacea	Glécome faux-lierre			
Glyceria maxima	Glycérie aquatique			
Glyceria fluitans	Glycérie flottante			
Arum maculatum	Gouet tacheté			PH >
Sium latifolium	Grande berle			Très rare
Leucanthemum vulgare	Grande marguerite			
Urtica dioica	Grande ortie			
Ribes uva-crispa	Groseillier épineux			
Viscum album	Gui			
Fagus sylvatica	Hêtre commun			
Humulus lupulus	Houblon			
Holcus lanatus	Houlque laineuse			
Holcus mollis	Houlque molle			
Iris pseudacorus	Iris jaune			
Schoenoplectus lacustris	Jone des chaisiers			
Juncus bufonius	Jone des crapauds			
Juncus effusus	Jonc épars			
Butomus umbellatus	Jonc fleuri			
Carex acuta	Laîche aiguë			
Carex sylvatica	Laîche des bois			
Carex acutiformis	Laîche des marais			
Carex riparia	Laîche des rives			
Carex remota	Laîche espacée			
Carex flacca	Laîche glauque			
Carex paniculata	Laîche paniculée			
Carex tomentosa	Laîche tomenteuse			
Carex vesicaria	Laîche vésiculeuse			
Sonchus arvensis	Laiteron des champs			
Sonchus palustris	Laiteron des marais		X	Très rare
Sonchus oleraceus	Laiteron maraîcher			
Lamium album	Lamier blanc			
Lamium galeobdolon	Lamier jaune			
Lapsana communis	Lampsane commune			
Lemna trisulca	Lenticule d'eau à trois lobes			
Spirodela polyrhiza	Lentille d'eau à plusieurs racines			
Hedera helix	Lierre grimpant			
Linaria vulgaris	Linaire commune			
Convolvulus arvensis	Liseron des champs			
Calystegia sepium	Liseron des haies	+ +	 	+

T	T 1/		ı	
Lotus corniculatus	Lotier corniculé			
Lycopus europaeus	Lycope d'Europe			
Lysimachia vulgaris	Lysimaque commune			
Typha angustifolia	Massette à feuilles étroites			
Typha latifolia	Massette à larges feuilles			
Malva moschata	Mauve musquée			
Mentha aquatica	Menthe aquatique			
Mentha arvensis	Menthe des champs			
Mercurialis perennis	Mercuriale vivace			
Moehringia trinervia	Méringie à trois nervures			
Prunus avium	Merisier			
Hypericum perforatum	Millepertuis perforé			
Milium effusum	Millet étalé			
Solanum dulcamara	Morelle douce-amère			
Adoxa moschatellina	Moscatelline			
Stellaria media	Mouron des oiseaux			
Anagallis arvensis	Mouron rouge			
Convallaria majalis	Muguet			
Myosotis scorpioides	Myosotis mouron-d'eau			
Myriophyllum spicatum	Myriophylle en épi			
Myriophyllum verticillatum	Myriophylle verticillé			
Nymphaea alba	Nénuphar blanc			
Nuphar lutea	Nénuphar jaune			
Corylus avellana	Noisetier			
Origanum vulgare	Origan commun			
Ulmus minor	Orme champêtre			
Rumex acetosa	Oseille des prés			
Oxalis acetosella	Oxalis petite-oseille			
Pastinaca sativa	Panais commun			
Bellis perennis	Pâquerette			
Rumex crispus	Patience crépue			
Rumex hydrolapathum	Patience des eaux			
Poa annua	Pâturin annuel			
Poa trivialis	Pâturin commun			
Poa pratensis	Pâturin des prés			
Hydrocharis morsus-ranae	Petit nénuphar			
Berula erecta	Petite berle			
Lemna minor	Petite lentille d'eau			
Lemna minor/minuta	Petite lentille d'eau gr.			
Populus tremula	Peuplier tremble			
Thalictrum flavum	Pigamon jaune			
Taraxacum Sect.	Pissenlit			
Plantago major	Plantain à larges feuilles			
Alisma plantago-aquatica	Plantain d'eau commun			
Polypodium vulgare/interjectum	Polypode commun gr.	<u> </u>		
Caltha palustris	Populage des marais			
Hypochaeris radicata	Porcelle enracinée			
Equisetum fluviatile	Prêle des eaux			
Primula elatior	Primevère élevée			
Prunus spinosa/fruticans	Prunellier gr.			
Prunus spinosa/ fruticans Pulicaria dysenterica	Pulicaire dysentérique			
Lolium perenne	Ray-grass commun			
Filipendula ulmaria	Reine-des-prés			
Ranunculus acris	Renoncule âcre			
Ranunculus bulbosus	Renoncule bulbeuse	37		
Ranunculus lingua	Renoncule grande-douve	X		
Ranunculus flammula	Renoncule petite-douve			
Ranunculus auricomus	Renoncule tête-d'or			
Polygonum bistorta	Renouée bistorte			
Polygonum aviculare	Renouée des oiseaux			
Polygonum hydropiper	Renouée poivre-d'eau			
Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia			
Rubus caesius	Ronce bleuâtre			
Rorippa amphibia	Rorippe amphibie			
Phragmites australis	Roseau commun	i)	1	i

Rosa gr. canina	Rosier des chiens gr.		
Sparganium erectum	Rubanier rameux		
Sparganium emersum	Rubanier simple		
Lythrum salicaria	Salicaire commune		
Salix alba	Saule blanc		
Salix caprea	Saule marsault		
Scirpus sylvaticus	Scirpe des bois		
Eleocharis palustris	Scirpe des marais		
Scrophularia nodosa	Scrofulaire noueuse		
Scutellaria galericulata	Scutellaire toque		
Senecio aquaticus/erraticus	Séneçon aquatique gr.		
Silene flos-cuculi	Silène fleur-de-coucou		
Solidago canadensis	Solidage du Canada		
Stellaria palustris	Stellaire glauque		Très rare
Stellaria graminea	Stellaire graminée		
Stellaria holostea	Stellaire holostée		
Sambucus nigra	Sureau noir		
Tanacetum vulgare	Tanaisie commune		
Tilia platyphyllos	Tilleul à larges feuilles		
Ligustrum vulgare	Troène commun		
Tussilago farfara	Tussilage pas-d'âne		
Utricularia sp.	Utriculaire sp.		
Valeriana dioica	Valériane dioïque		
Valeriana officinalis	Valériane officinale		
Veronica scutellata	Véronique à écussons		
Veronica anagallis-aquatica	Véronique mouron-d'eau		
Veronica chamaedrys	Véronique petit-chêne		
Vicia cracca	Vesce à épis		
Viburnum lantana	Viorne mancienne		
Viburnum opulus	Viorne obier		
Alopecurus pratensis	Vulpin des prés		



1 Liste des oiseaux

Liste des oiseaux et statuts, d'après l'étude du curage du Vieil-Etang de Bairon (novembre 2000) – données collectées auprès de la Ligue de Protection des Oiseaux, du Regroupement des Naturalistes Ardennais et de la Fédération des chasseurs des Ardennes.

Cette liste a été revue et corrigée par Quentin Delorme et Alain Sauvage, membres du Regroupement des Naturalistes Ardennais, septembre 2004. Le point d'interrogation traduit le manque d'information ou le doute sur le statut ou une partie du statut.

Suite à son changement de statut, le Grand cormoran (Phalacracorax carbo) n'est plus dans l'annexe I de la directive Oiseaux.

<u>Légende</u>:

PN: espèce protégée au niveau national R: rare

LRN: espèces de la liste rouge nationale E : en danger LRR: espèces de la liste rouge régionale Champagne-V : vulnérable

Ardenne

d : en déclin LR : Liste rouge (= E, V ou R) LO : Liste orange (= d, ?, ou localisé) s: à surveiller o: occasionnel

?: indéterminé

Nom latin	Nom français	Statut				
	-		Directive	DNI	LRN	LDD
			Oiseaux	PIN	LKIN	LKK
Gaviidés	•					
Gavia arctica	Plongeon arctique	Migrateur, rare	I			
Gavia stellata	Plongeon catmarin	Migrateur et hivernant, rare	I			
Podicipédidés						
Podiceps nigricollis	Grèbe à cou noir	Migrateur		X	R	О
Tachybaptus ruficollis	Grèbe castagneux	Migrateur		X		
Podiceps auritus	Grèbe esclavon	Migrateur occasionnel	I			
Podiceps cristatus	Grèbe huppé	Sédentaire et nicheur		X		
Podiceps grisegena	Grèbe jougris	Migrateur occasionnel		X		О
Phalacrocoracidés	, ,		•			
Phalacrocorax carbo	Grand Cormoran	Migrateur		X		О
Ardeidés	•					
Nycticorax nycticorax	Bihoreau gris	Migrateur	I	X		О
Ixobrychus minutus	Blongios nain	Migrateur et nicheur	I	X	Е	LR
Botaurus stellaris	Butor étoilé	Migrateur et hivernant	I	X	V	LR
Ardea alba	Grande Aigrette	Migrateur, hivernant, estivage	I			
Ardea cinerea	Héron cendré	Migrateur, hivernant, estivage		X		
Ardea purpurea	Héron pourpré	Migrateur rare	I	X	d	LR
Ciconiidés						
Ciconia ciconia	Cigogne blanche	Migrateur, rare	I	X	R	LR
Ciconia nigra	Cigogne noire	Migrateur, rare	I	X	V	LR
Anatidés		-			•	
Branta candensis	Bernache du Canada	Occasionnel				
Anas strepera	Canard chipeau	Migrateur et hivernant	II		V	LR
Anas platyrhynchos	Canard colvert	Migrateur, nicheur, hivernant	II			
Anas acuta	Canard pilet	Migrateur				
Anas penelope	Canard siffleur	Migrateur et hivernant				
Anas clypeata	Canard souchet	Migrateur	II		R	LR
Cygnus cygnus	Cygne chanteur	Migrateur	I			
Cygnus bewikii	Cygne de Bewik	Migrateur rare	I			
Cygnus olor	Cygne tuberculé	Migrateur	II	X	R	

Somateria mollissima	Eider à duvet	Migrateur exceptionnel	II	1		Т
Aythya collaris	Fuligule à bec cerclé	Migrateur, exceptionnel	- 11	+		+
Aythya ferina	Fuligule milouin	Hivernant, migrateur	II	+	d	LR
Aythya marila	Fuligule milouinan	Migrateur, très rare	II		G	171
Aythya fuligula	Fuligule morillon	Migrateur et hivernant	II		R	LR
Aythya nyroca	Fuligule nyroca	Migrateur rare, très rare	I	+	- 1	LIK
Bucephala clangula	Garrot à œil d'or	Migrateur et hivernant	II	+		+
Clangula hyemalis	Harelde de Miquelon	Migrateur très rare	II	+		+
Mergus merganser	Harle bièvre	Migrateur et hivernant	II	X	V	0
Mergus serrator	Harle huppé	Migrateur exceptionnel	II	Α.	·	-
Mergus albellus	Harle piette	Migrateur et hivernant	I	-		+
Melanitta fusca	Macreuse brune	Migrateur	II	+		+
Netta rufina	Nette rousse	Migrateur, très rare	II	-		+
Anser anser	Oie cendrée	Migrateur, rare	II	_		┼──
	Oie des moissons		II	_		┼──
Anser fabalis Anser albifrons	Oie rieuse	Migrateur, rare	II	_		₩
J	Sarcelle d'été	Migrateur, rare	II	_	T2	T D
Anas querquedula		Migrateur		+	Е	LR
Anas crecca	Sarcelle d'hiver	Migrateur et hivernant	II	7.7	R	LR
Tadorna tadorna	Tadorne de Belon	Migrateur		X	<u> </u>	LR
Accipitridés						
Accipiter gentilis	Autour des palombes	Présent en survol		X	—	—
Pernis apivorus	Bondrée apivore	Migrateur et nicheur ?	I	X	<u> </u>	
Circus aeruginosus	Busard des roseaux	Migrateur régulier	I	X	ــــــ	LR
Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	Migrateur et hivernant	I	X	<u> </u>	LR
Buteo lagopus	Buse pattue	Exceptionnel		\perp	<u> </u>	—
Buteo buteo	Buse variable	Nicheur		X		
Accipiter nisus	Epervier d'Europe	Présent en survol		X		
Milvus migrans	Milan noir	Migrateur, nicheur?	I	X		LR
Milvus milvus	Milan royal	Migrateur, devenu très rare	I	X		LR
Pandionidés						
Pandion haliaetus	Balbuzard pêcheur	Migrateur	I	X	V	О
Falconidés						
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	Sédentaire et nicheur		X		LO
Falco columbarius	Faucon émerillon	Migrateur, hivernant?	I			
Falco subbuteo	Faucon hobereau	Migrateur et nicheur ?		X		LR
Falco vespertinus	Faucon kobez	Migrateur très rare		X		О
Falco peregrinus	Faucon pèlerin	Migrateur	I	X	R	LR
Ralidés	1		I			
Fulica atra	Foulque macroule	Sédentaire, migrateur, nicheur	II	Т		
Gallinula chloropus	Gallinule poule-d'eau	Migrateur et nicheur	II	+		
Porzana porzana	Marouette ponctuée	Nicheur ? migrateur	I	X	Е	LR
Rallus aquaticus	Râle d'eau	Migrateur et nicheur	II			LR
Gruidés	reac d cad	migrateur et meneur				LIK
Grus grus	Grue cendrée	Migrateur, survol uniquement?	I	Т		Т
Recurvirostridés	Orac cenarec	wilgrateur, survoi uniquement:	1			
Recurvirostra avosetta	Avocette élégante	Migrateur exceptionnel	I	1		Т
Charadriidés	Avocette ciegante	wigrateur exceptionner	1			
Charadrius hiaticula	Grand Gravelot	Migratory grand resignation		1		
		Migrateur, survol uniquement?		X		T D
Charadrius dubius	Petit Gravelot	Migrateur		A		LR
Pluvialis squatarola	Pluvier argenté	Migrateur, survol uniquement?	II	+	 	₩
Pluvialis apricaria	Pluvier doré	Migrateur, survol uniquement?	I	+	1	TD
Vanellus vanellus	Vanneau huppé	Migrateur	II	Ш	d	LR
Scolopacidés		The				
Limosa limosa	Barge à queue noire	Migrateur	II	4		-
Scolopax rusticola	Bécasse des bois	Migrateur	II	—		LO
Calidris minuta	Bécaseau minute	Migrateur, survol uniquement?			<u> </u>	↓
Calidris feruginea	Bécasseau cocorli	Migrateur, survol uniquement?		\bot	<u> </u>	↓
Calidris canutus	Bécasseau maubèche	Migrateur, survol uniquement?	II		<u> </u>	<u> </u>
Calidris alba	Bécasseau sanderling	Migrateur rare				
Calidris alpina	Bécasseau variable	Migrateur, survol uniquement?	I			oxdot
Gallinago gallinago	Bécassine des marais	Migrateur et hivernant	II		Е	LR
Lymnocryptus minimus	Bécassine sourde	Migrateur et hivernant				
Tringa nebularia	Chevalier aboyeur	Migrateur, survol uniquement?	II			
						+
Tringa ochropus	Chevalier culblanc	Migrateur			ļ	

Tringa glareola	Chevalier sylvain	Migrateur	I			
Actitis hypoleucos	Chevalier guignette	Migrateur		X	R	О
Philomachus pugnax	Combattant varié	Migrateur, survol uniquement?	I			
Numenius arquata	Courlis cendré	Migrateur, survol uniquement?	II			LR
Numenius phaeopus	Courlis corlieu	Migrateur rare, survol uniquement?	II			
Himantopus himantopus	Echasse blanche	Migrateur très rare	Ι	X		О
Phalaropus fulicarbius	Phalarope à bec large	Exceptionnel! donnée provenance inconnue				
Stercorariidés						
Strecorarius parasiticus	Labbe parasite	Exceptionnel, survol				
Lariidés						
Larus argentatus	Goéland argenté	Migrateur	II			
Larus canus	Goéland cendré	Migrateur	II			
Larus melanocephalus	Mouette mélanocéphale	Migrateur ???	Ι	X	R	О
Larus minutus	Mouette pygmée	Migrateur	I			
Larus ridibundus	Mouette rieuse	Hivernant, migrateur	II	X		LO
Sternidés		, 8				I
Chlidonias leucopterus	Guifette leucoptère	Exceptionnel				
Chlidonias hybrida	Guifette moustac	Migrateur	I			
Chlidonias niger	Guifette noire	Migrateur	Ī	X		d
Sterna albifrons	Sterne naine	Migrateur rare	I			
Sterna hirundo	Sterne pierregarin	Migrateur	I	+		1
Columbidé	perine pierregaini	2.25244044	1	1		·
Columba oenas	Pigeon colombin	Migrateur	II			LO
Columba palumbus	Pigeon ramier	Migrateur, nicheur	II			LO
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	Migrateur et nicheur	II		d	S
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	Sédentaire	II		a	S
Cuculidés	Tourterene turque	Sedentaire	11			<u> </u>
Cuculus canorus	Coucou gris	Migrateur et nicheur		X		l
Tytonidés	Coucou gris	Migrateur et incheur		Λ		<u> </u>
Tyto alba	Effraie des clochers	Sédentaire		X		Π.
	Effraie des ciocners	Sedentaire		Λ	d	S
Strigidés Strix aluco	C1 1 1	0/1 / 1 / 1		37		1
	Chouette hulotte	Sédentaire et nicheur		X	T 7	T.D.
Asio flammeus	Hibou des marais	Migrateur	I	X	V	LR
Asio otus	Hibou moyen-duc	Sédentaire et nicheur ?		X		<u> </u>
Apodidés	la c	he i i i i i		1		1
Apus apus	Martinet noir	Migrateur, chasse au-dessus du plan d'eau		X		
Alcédinidés	Ta a			-		
Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	Sédentaire et nicheur	Ι	X		S
Picidés						
Dendrocopos major	Pic épeiche	Sédentaire et nicheur		X		
Dendrocopos minor	Pic épeichette	Sédentaire ?		X		S
Dendrocopos medius	Pic mar	Sédentaire ?	I	X		S
Dryocopus martius	Pic noir	Sédentaire et nicheur ?	I	X		
Picus viridis	Pic vert	Sédentaire et nicheur		X		S
Alaudidés						
Alauda arvensis	Alouette des champs	Sédentaire, survol	II			S
Lullula arborea	Alouette lulu	Migrateur rare, survol	I	X	d	LO
Galerida cristata	Cochevis huppé	Exceptionnel				
Hirundidés	3333333334					1
Delichon urbica	Hirondelle de fenêtre	Migrateur, survol pour chasse, dortoir		X		S
Riparia riparia	Hirondelle de rivage	Migrateur, survol pour chasse, dortoir				S
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	Migrateur, survol pour chasse, dortoir		X	d	S
Motacillidés	i mondene rusuque	ringiaceur, survoi pour chasse, dorton		- 1	a	
	Bergeronnette des					1
Motacilla cinerea	ruisseaux	Migrateur et nicheur ?		X		
Motacilla alba	Bergeronnette grise Bergeronnette	Migrateur et nicheur		X		
Motacilla flava	printanière	Migrateur et nicheur ?		X		
Anthus trivialis	Pipit des arbres	Migrateur		X		<u> </u>
Anthus pratensis	Pipit farlouse	Migrateur		X		S
Anthus campestris	Pipit rousseline	Migrateur exceptionnel	I	X		LO
Anthus spinoletta	Pipit spioncelle	Migrateur et hivernant?				
Troglodytidés			<u> </u>			
						$\overline{}$

Prunellidés						
Prunella modularis	Accenteur mouchet	Migrateur et nicheur		X		
Turdidés		1 0 000	I			
Luscinia svecica	Gorgebleue à miroir	Migrateur et nicheur	I	X		LR
Turdus viscivorus	Grive draine	Migrateur et nicheur ?	II			
Turdus pilaris	Grive litorne	Nicheur, migrateur, hivernant	II			LO
Turdus iliacus	Grive mauvis	Migrateur	II			
Turdus philomelos	Grive musicienne	Sédentaire et nicheur	II			
Turdus merula	Merle noir	Sédentaire et nicheur	II			
Luscinia megarhynchos	Rossignol philomèle	Migrateur et nicheur		X		
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Sédentaire et nicheur		X		
Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc	Migrateur et nicheur ?		X		s
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	Nicheur		X		
Saxicola rubetra	Tarier des prés	Migrateur		X	d	LR
Saxicola torquata	Tarier pâtre	Migrateur et nicheur		X	a	S
Oenanthe oenanthe	Traquet motteux	Migrateur, survol uniquement?		X		LR
Sylviidés	Traquet motteux	migrateur, survoi uniquement :		Λ		LIX
Cettia cetti	Bouscarle de Cetti	Dernier contact 1994		X		LR
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Migrateur et nicheur		X		LIX
Sylvia atricaputa Sylvia curruca	Fauvette a tete noire Fauvette babillarde	Migrateur et nicheur		X		6
Sylvia curruca Sylvia borin	Fauvette das jardins	Migrateur et nicheur		X		S
Sylvia vorin Sylvia communis	Fauvette des jardins Fauvette grisette	Migrateur et nicheur		X		+
Sywa communis Locustella naevia	Locustelle tachetée			X		
		Migrateur et nicheur		X		1.0
Acrocephalus schoenobaenus	Phragmite des joncs	Migrateur et nicheur				LO
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis	Migrateur et nicheur ?		X		
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Migrateur et nicheur		X		ļ
Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	Hivernant irrégulier		X		
Regulus regulus	Roitelet huppé	Nicheur		X		
Acrocephalus scirpaceus	Rousserolle effarvatte	Migrateur et nicheur		X		
Acrocephalus arundinaceus	Rousserolle turdoïde	Migrateur, ne niche plus		X	d	LR
Acrocephalus palustris	Rousserolle verderolle	Migrateur et nicheur		X		LO
Muscicapapidés						
Muscicapa striata	Gobemouche gris	Migrateur et nicheur?		X		S
Ficedula hypoleuca	Gobemouche noir	Migrateur		X		LR
Aegithalidé						
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	Sédentaire et nicheur		X		
Timaliidés	· •		•			
Panurus biarmicus	Panure à moustaches	Migrateur et hivernant		X		О
Paridés		1 0	!			
Parus caeruleus	Mésange bleue	Sédentaire et nicheur		X		
Parus montanus	Mésange boréale	Sédentaire et nicheur		Χ		
Parus major	Mésange charbonnière	Sédentaire et nicheur		Χ		
Parus cristatus	Mésange huppée	Sédentaire et nicheur ?		Χ		
Parus ater	Mésange noire	Sédentaire et nicheur ?		X		
Parus palustris	Mésange nonnette	Sédentaire ? et nicheur ?		X		
Sitidés			1			
Sitta europaea	Sittelle torchepot	Sédentaire et nicheur		Χ		
Certhiidés	1 1	1	II.			1
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	Sédentaire et nicheur		X		
Oriolidés			L			1
Oriolus oriolus	Loriot d'Europe	Migrateur et nicheur		X		
Laniidés			L			1
Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	Migrateur et nicheur ??	I	X	d	S
Lanius excubitor	Pie-grièche grise	Passage ??	1	X	d	LR
Corvidés	It to Streetle Street	1	1	1	- 4	1
Corvus frugilegus	Corbeau freux	Hivernant et migrateur	II			
		Sédentaire et nicheur	II			+
, , ,	(Orneille noire		111	1		1
Corvus corone	Corneille noire		TT			
Corvus corone Garrulus glandarius	Geai des chênes	Sédentaire et nicheur ?	II			
Corvus corone Garrulus glandarius Pica pica			II			
Corvus corone Garrulus glandarius	Geai des chênes	Sédentaire et nicheur ?				

TOTAL : 195 espèces			44 ann. I	108	31	
	·					
Emberiza citrinella	Bruant jaune	Sédentaire et nicheur ?		X		
Emberiza schoeniclus	Bruant des roseaux	Nicheur, migrateur, hivernant rare		X		
Embérizidés	·	·				
Carduelis chloris	Verdier d'Europe	Sédentaire et nicheur		X		
Carduelis spinus	Tarin des aulnes	Hivernant, migrateur		X	R	LR
Carduelis flammea	Sizerin flammé	Hivernant irrégulier		X		LR
Serinus serinus	Serin cini	Migrateur et nicheur		X		
Fringilla montifringilla	Pinson du Nord	Hivernant, migrateur				
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Sédentaire, migrateur et nicheur		X		
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	Sédentaire et nicheur		X		
Coccothraustes coccothraustes	Grosbec casse-noyaux	Sédentaire et nicheur ?		X		
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	Sédentaire et nicheur		X		
Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine	Sédentaire et nicheur		X		
Fringillidés						
Passer montanus	Moineau friquet	Sédentaire et nicheur		X		
Passer domesticus	Moineau domestique	Sédentaire et nicheur ?		X		

2 Liste des Reptiles et Batraciens

Nom latin	Nom français	Directive Habitats	PN	LRN	LRR
Natrix natrix	Couleuvre à collier				
Bufo bufo	Crapaud commun		X	S	S
Rana temporaria	Grenouille rousse				S
Rana kl. esculenta	Grenouille verte				
Lacerta vivipare	Lézard vivipare		X		V
Anguis fragilis	Orvet				
Triturus alpestris	Triton alpestre				
Triturus cristatus	Triton crêté (non observé en 2004)	II et IV	X	v	V
Triturus helveticus	Triton palmé				
Triturus vulgaris	Triton ponctué (non observé en 2004)		X	S	V

3 Liste des Mammifères

Nom latin	Nom français	Directive Habitats	PN	LRN	LRR
Erinaceus europaeus	Hérisson				
Neomys foediens	Musaraigne aquatique		X		v
Sorex minutus	Musaraigne pygmée				
Sorex coronatus	Musaraigne couronnée				
Talpa europaea	Taupe d'Europe				
Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe	II et IV	X	v	E
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	II et IV	X	v	E
Myotis myotis	Grand murin	II et IV	X	v	E
Myotis daubentoni	Murin de Daubenton	IV	X	S	S
Myotis mystacinus	Murin à moustaches	IV	X	S	S
Eptesicus serotinus	Sérotine commune	IV	X	S	S
Noctula noctula	Noctule commune	IV	X	v	v
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	IV	X	S	S
Vulpes vulpes	Renard roux				
Felis silvestris	Chat forestier	IV	X	S	S
Meles meles	Blaireau d'Europe			S	S
Mustela herminea	Hermine		X	S	S
Mustela putorius	Putois	V	X		v
Mustela nivalis	Belette		X	S	S
Mustela foina	Fouine				
Sciurus vulgaris	Ecureuil roux			S	S
Rattus norvegicus	Rat surmulot				
Ondatra zibethicus	Rat musqué				

Arvicola sapidus	Campagnol amphibie (non observé en 2004)		S
Arvicola terrestris	Campagnol terrestre		
Clethrionomys glareolus	Campagnol roussâtre		
Apodemus sylvaticus	Mulot sylvestre		
Microtus arvalis	Campagnol des champs		
Microtus agrestis	Campagnol agreste		
Micromys minutus	Rat des moissons		
Myocastor coypus	Ragondin		
Muscardinus avellanarius	Muscardin		
Eliomys quercinus	Lérot		
Oryctolagus cuniculus	Lapin de garenne (non observé en 2004)		
Capreolus capreolus	Chevreuil		
Sus scrofa	Sanglier		

4 Liste des papillons rhopalocères

Observations Gennaro Coppa, 2004 et données personnelles

Nom latin	Nom français	Directive Habitats	PN	LRN	LRR
Aglais urticae (Linnaeus, 1758)	La Petite tortue				
Anthocharis cardamines (Linnaeus, 1758)	L'Aurore				
Apatura ilia (Denis & Schiffermüller, 1775)	Le Petit mars changeant				
Aphantopus hyperantus (Linnaeus, 1758)	Le Tristan				
Aporia crataegi (Linnaeus, 1758)	Le Gazé				
Araschnia levana (Linnaeus, 1758)	La Carte géographique				
Brenthis ino (Rottemburg, 1775)	Le Nacré de la Sanguisorbe				X
Carterocephalus palaemon (Pallas, 1771)	L'Hespérie du brome				
Celastrina argiolus Linnaeus, 1758	L'Azuré des nerpruns				
Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)	Le Fadet commun				
Colias alfacariensis Ribbe, 1905	Le Fluoré				
Colias crocea (Fourcroy, 1785)	Le Souci				
Colias hyale (Linnaeus, 1758)	Le Souffré				
Cupido minimus (Fuessly, 1775)	L'Argus frêle				
Cynthia cardui (Linnaeus, 1758)	La Belle-Dame				
Gonepteryx rhamni (Linnaeus, 1758)	Le Citron				
Hamearis lucina (Linnaeus, 1758)	La Lucine				
Heodes tityrus (Poda, 1761)	Le Cuivré fuligineux				
Hesperia comma (Linnaeus, 1758)	La Virgule				
Inachis io (Linnaeus, 1758)	Le Paon du jour				
Ladoga camilla (Linnaeus, 1764)	Le Petit sylvain				
Lasiommata megera (Linnaeus, 1767)	La Mégère				
Leptidea sinapis (Linnaeus, 1758)	La Piéride de la moutarde				
Lycaena dispar (Haworth, 1802)	Le Cuivré des marais	II et IV	X	X	X
Lycaena phlaeas (Linnaeus, 1761)	Le Cuivré commun				
Melanargia galathea (Linnaeus, 1758)	Le Demi-deuil				
Neozephyrus quercus (Linnaeus, 1758)	Le Thécla du chêne				
Ochlodes venatus Turati, 1905	La Sylvaine				
Papilio machaon Linnaeus, 1758	Le Machaon				
Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)	Le Tircis				
Pieris brassicae (Linnaeus, 1758)	La Piéride du chou				
Pieris napi (Linnaeus, 1758)	La Piéride du navet				
Pieris rapae (Linnaeus, 1758)	La Piéride de la rave				
Polygonia c-album (Linnaeus, 1758)	Le Gamma				
Polyommatus icarus (Rottemburg, 1775)	L'Azuré bleu				
Pyrgus malvae (Linnaeus, 1758)	L'Hespérie de la mauve				
Pyronia tithonus (Linnaeus, 1767)	L'Amaryllis				
Satyrium pruni (Linnaeus, 1758)	Le Thécla du prunier				
Thymelicus lineolus Ochsenheimer, 1808	L'Hepérie du dactyle				
Thymelicus sylvestris (Poda, 1761)	L'Hespérie de la houque				
Vanessa atalanta (Linnaeus, 1758)	Le Vulcain				

5 Liste des papillons non rhopalocères

Observations: Gennaro Coppa, captures à la lampe mixte de 160 watts, tubes actiniques et U.V de 15 watts (+ 1 soirée de capture en collaboration avec Denis Grange, 08).

Abraxas grossulariata
Achlya flavicornis
Actomyscis aceris
Aethalura punctulata
Agrostis exclamationis
Agrostis puta
Alcis repandata
Aletia impura
1
Aletia pallens
Aletia straminea
Altomis rubricollis
Amphipyra berbera
Apaema monoglyphia
Apamea ophiogramma
Apoda limacodes
Archanara spargannii
Arctia caja (grosse espèce très abondante)
Atethmia centrago
Autographa gamma
Bena bicolarana
Boarmia roboraria
Cabora exanthemata
Cabera pusaria
Camptogramma bilineata
Catocala elocata
Catocala nupta
Catocola fulminea
Celaena haworthii
Celaena leucostigma
Chiasmia chlatrata
Chloroclysta fulvata
Chloroclysta v-ata
Cidaria truncata
Colostygia pectinataria
Cosmia trapezina
Cosmorhoe ocellata
Cossus cossus
Craniophora ligustri
Crocallis elinguaria
Cyclophora albipunctata
Deilephila porcellus
Diachrysia chrisitis
Diarsa rubi
Drepana curvatula
Drepana falcataria
Drymonia obliterata Esliptopora silaceata
Ecliptopera silaceata
Eilema griseola
Eilema sericea
Eligmondata zivzav
Endromis versicolora
Ennomos alniaria
Epirrhoe tristata
Eulithis mellinata
Eulithis prunata
Eulithis pyraliata
Eupithecia centaureata
Eupithecia haworthiata
1
Euproctis similis
Eupsilia transversa

T_{i} d d d d d
Euthrix potatoria
Gastropacha quercifolia
Geometra papilionaris
Habrosyne pyrotoïdes
Hemistola chrysoprasuria
Hepialus humili
Hoplodrina ambuiga
Hypena proboscidalis
Idaea aversata
Idaea biselata
Ipimorpha retusa
Lampropteryx suffumata
Lanacobia oleracea
Lasiocampa quercus
Lomaspilis marginata
Lymantria monacha
Macaria notata
Macdunnoughia confusa
Mamestra brassicae
Melanthia procellata
Mesoligia furuncula
Milthochrista miniata
Nascia cilialis (Pyr.)
Noctua janthina
Noctua pronuba
Ochropleura plecta
Opisthographtis luteolata
Orthosia cruda
Ourapteryx sambucaria
Pandemis cinnamoneana
Pelosia muscerda
Peribatodes rhomboidaria
Perizoma alchemillata
Phoesia gnoma
Phoesia tremula
Phragmataecia castaneae
Phragmatobia fuliginosa
Plemyria rubiginata
Pleuroptya ruralis (Pyr.)
Plusia festucaa
Pterostoma palpina
Ptilodon capucina
Rivula cericealis
Selenia dentaria
Sphinx ligustri
Subacronicta megacephala
Tethea or
Tethella fluctuosa
Thaumetopoea processionea
Thematha senex
Thyatira batis
Thyria jacobaea
1 пуна засовава
Triodia sylvina
Triodia sylvina
Triodia sylvina Tyta luctuosa Xanthorhoe briviata
Triodia sylvina Tyta luctuosa Xanthorhoe briviata Xanthorhoe ferrugata
Triodia sylvina Tyta luctuosa Xanthorhoe briviata Xanthorhoe ferrugata Xanthorhoe spadicearia
Triodia sylvina Tyta luctuosa Xanthorhoe briviata Xanthorhoe ferrugata Xanthorhoe spadicearia Xeanthorhoe montanata
Triodia sylvina Tyta luctuosa Xanthorhoe briviata Xanthorhoe ferrugata Xanthorhoe spadicearia
Triodia sylvina Tyta luctuosa Xanthorhoe briviata Xanthorhoe ferrugata Xanthorhoe spadicearia Xeanthorhoe montanata

Archanara spargannii et Celaena haworthii sont deux espèces très rares dans la région. La première est inféodée aux zones humides. La seconde est connue de quelques tourbières du plateau ardennais et maintenant de Bairon. C'est une espèce principalement du Nord de l'Europe, mais aussi des marais littoraux français (cf. synthèse in Bator, 2002).

6 Liste des Odonates

Nom latin	Nom français	Directive Habitats	PN	LRN	LRR
Zygoptera	•				
Calopteryx splendens (Harris, 1782)	Le Calopteryx éclatant				
Calopteryx virgo (Linnaeus, 1758)	La Calopteryx vierge				
Cercion lindeni (Sélys, 1840)	L'Agrion à longs cercoïdes				
Coenagrion puella (Linnaeus, 1758)	L'Agrion jouvencelle				
Coenagrion scitulum (Rambur, 1842)	L'Agrion mignon				X
Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)	L'Agrion porte-coupe				
Erythromma najas (Hansemann, 1823)	La Naïade aux yeux rouges				
Erythromma viridulum (Charpentier, 1840)	La Naïade au corps vert				
Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)	L'Agrion élégant				
Lestes sponsa (Hansemann, 1823)	Le Leste fiancé				
Lestes virens (Charpentier, 1825)	Le Leste verdoyant				
Lestes viridis(Vander Linden, 1825)	Le Leste vert				
Platycnemis pennipes (Pallas, 1771)	L'Agrion à larges pattes				
Pyrrhosoma nymphula Charpentier, 1840	La Petite Nymphe au corps de feu				
Sympecma fusca (Vander Linden, 1820)	Le Leste brun				
Anisoptera					
Aeshna affinis (Vander Linden, 1823)	L'Aeschne affine				
Aeshna cyanea (Müller, 1764)	L'Aeschne bleue				
Aeshna grandis (Linnaeus, 1758)	La Grande Aeschne				X
Aeshna mixta (Latreille, 1805)	L'Aeschne mixte				
Anaciaeschna isosceles (Müller, 1767)	L'Aeschne isocèle				
Anax imperator Leach, 1815	L'Anax empereur				
Brachytron pratense (Müller, 1764)	L'Aeschne printanière				X
Cordulia aenea (Linnaeus, 1758)	La Cordulie bronzée				
Crocothemis erythraea (Brullé, 1832)	La Libellule écarlate				
Epitheca bimaculata Charpentier, 1840	La Cordulie à deux taches				X
Gomphus pulchellus Sélys, 1840	Le Gomphus gentil				
Gomphus vulgatissimus (Linnaeus, 1758)	Le Gomphus très commun				X
Libellula depressa Linnaeus, 1758	La Libellule déprimée				
Libellula fulva (Müller, 1764)	La Libellule fauve				X
Libellula quadrimaculata Linnaeus, 1758	La Libellule à quatre taches				
Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)	L'Orthetrum bleuissant				
Sympetrum meridionale (Sélys, 1841)	Le Sympetrum méridional				X
Sympetrum sanguineum (Müller, 1764)	Le Sympetrum rouge sang				
Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)	Le Sympetrum à côté strié				
Sympetrum vulgatum (Linnaeus, 1758)	Le Sympetrum vulgaire				

7 Liste des Névroptères

Osmylus fulvicephalus	L'Hémérobe aquatique
Panorpa communis	La Mouche scorpion
Panorpa germanica	La Mouche scorpion d'Allemagne
Sialis lutaria	Le Sialis de la vase
Raphidia notata	La petite Raphidie
Syrita furcata – larve sur éponge aquatique	Pas de nom en français
Drapanopteryx phalaenoides	Pas de nom en français

8 Liste des Orthoptères

		Directive Habitats	PN	LRN	LRR
Chorthippus biguttulus	Le Criquet mélodieux				
Chorthippus brunneus	Le Criquet duettiste				
Chorthippus parallelus	Le Criquet des pâtures				
Chrysochraon dispar	Le Criquet des clairières				
Conocephalus discolor	Le Conocephale bigaré				
Conocephalus dorsalis	Le Conocephale des roseaux				X
Gomphocerippus ruffus	Le Gomphocère roux				
Gryllus campestris	Le Grillon champêtre				
Leptophyes punctatissima	La Leptophye punctuée				
Meconema thalassinum	Le Méconème tambourinaire				
Metrioptera bicolor	La Decticelle bicolore				
Metrioptera roeselii	La Decticelle bariolée				
Omocestus rufipes	Le Criquet noir-ébène				
Phaneroptera falcata	Le Phanéroptère porte-faux				
Pholidoptera griseoaptera	La Decticelle cendrée				
Stethophyma grossum	Le Criquet ensanglanté				X
Tetrix subulata	Le Tetrix riverain				
Tetrix undulata	Le Tetrix forestier				
Tettigonia viridissima	La Grande sauterelle verte				

9 Les Homoptères

Le Grand diable (*Ledra aurita*). Cette espèce est peu rencontrée dans le département. Le plus souvent durant le mois d'août, à proximité de plans d'eau, sur chêne, charme ou aulne.

10 Les Hyménoptères

Amblyjoppa proteus: grande espèce, très rare (communication personnelle de Camille Thirion, - Institut Agronomique de Gembloux, Belgique - en retraite). Espèce parasitant certaines grandes espèces de papillons nocturnes, dont des Sphinx.

11 Bivalves

Unio pictorum - «Moule de rivière»

12 Liste des Poissons

Nom latin	Nom français	Directive Habitats	PN	LRN	LRR			
Agnathes								
Peromizonidés								
Lampetra planeri (Bloch, 1784)	Lamproie de Planer	Ann. II						
Gnathostomes								
Salmonidés :								
Salmo trutta (Linné, 1758)	Truite commune							
Oncorhynchus mykiss (Walbaum, 1792)	Truite arc en ciel							
Esocidés								
Esox lucius (Linné,1758)	Brochet							
Cyprinidés								
Abramis brama (Linné, 1766)	Brême commune							
Cyprinus carpio Linné, 1758	Carpe commune							
Ctenopharyngodon idella (Cuvier et Valenciennes, 1844)	Carpe amour							
Gobio gobio (Linné, 1766)	Goujon							
Leuciscus cephalus (Linné, 1766)	Chevaine							
Phoxinus phoxinus (Linné, 1766)	Vairon							
Scardinius erytrophtalmus – Linné, 1758)	Rotengle							
Rhodeus sericeus amarus (Bloch, 1782)	Bouvière	Ann. II						
Tinca tinca (Linné, 1758)	Tanche							
Cobitidés								
Barbatula barbatula (Linné, 1766)	Loche franche							
Anguillidés								
Anguilla anguilla (Linné, 1758)	Anguille							
Gadidés								
Lota lota (Linné, 1758)	Lotte de rivière							
Gasterostidés								
Gasterosteus aculeatus (Linné, 1766)	Epinoche							
Percidés								
Perca fluviatilis (Linné, 1758)	Perche							
Stizostedion lucioperca (Linné, 1758) en régression, moins de captures depuis 10 ans.	Sandre							
Gymnocephalus cernuus (Linné, 1758)	Grémille							
Cottidés	•	-		•				
Cottus gobio (Linné, 1758). Capturé près des Six Pales.	Chabot	Ann. II						

Données issues du schéma piscicole Pêche électrique du 22 septembre 1983 sur le ruisseau de Bairon à Louvergny [il n'existe pas de pêche plus récente, communication orale de Mr. Bernier, garde du CSP].

	Effectif	0/0	Poids (g)	%
Brochet	2	2	645	8
Chabot	17	12	100	1
Gardon	17	12	2070	26
Goujon	1	1	30	0
Loche franche	13	9	125	2
Perche	59	43	940	12
Vandoise	29	21	4010	51
Total	138	100	7920	100

Annexe X

Liste des Plans Simples de Gestion du bassin versant_

Forêts sous plan simple de gestion présentes dans la zone du bassin versant de Bairon

Données de la DDAF08 de juin 2007

■ PSG 08/52

Communes: VENDRESSE, SAUVILLE

Surface: 484 ha 37 a 58 ca

Propriétaire : Groupement Forestier de la Cassine

Mme JUBERT Jacqueline 08160 LA CASSINE

■ PSG 08/45

Communes: LOUVERGNY, OMONT, SAUVILLE, VENDRESSE

Surface: 1170 ha

Propriétaire : Groupement Forestier de Mazarin

Mlle CREUZE DE LESSER Jeanne

178 Boulevard Malesherbes

75017 PARIS

■ PSG 08/07

Communes: OMONT, VENDRESSE

Surface: 328 ha 34 a 94 ca

Propriétaire : Société Internationale de Traitement et de Commerce de Bois

5 place Condé

08000 CHARLEVILLE -MEZIERES

■ PSG 08/03

Communes: BAALONS, OMONT, VILLERS LE TILLEUL

Surface: 168 ha 35 a

Propriétaire : Groupement Forestier de l'Espérance

M. RENNESSON Robert

08160 SAPOGNE FEUCHERES

■ PSG 08/72

Communes: BAALONS, BOUVELLEMONT, CHAGNY, LA HORGNE, VILLERS

LE TILLEUL

Surface: 416 ha 84 a 11 ca

Propriétaire : Groupement Forestier de Beauvois

Société de Gestion Foncière et Forestière

C/o Société Forestière de la CDC

102 Rue Réaumur 75002 PARIS

■ PSG 08/152

Communes: MAZERNY, BAALONS

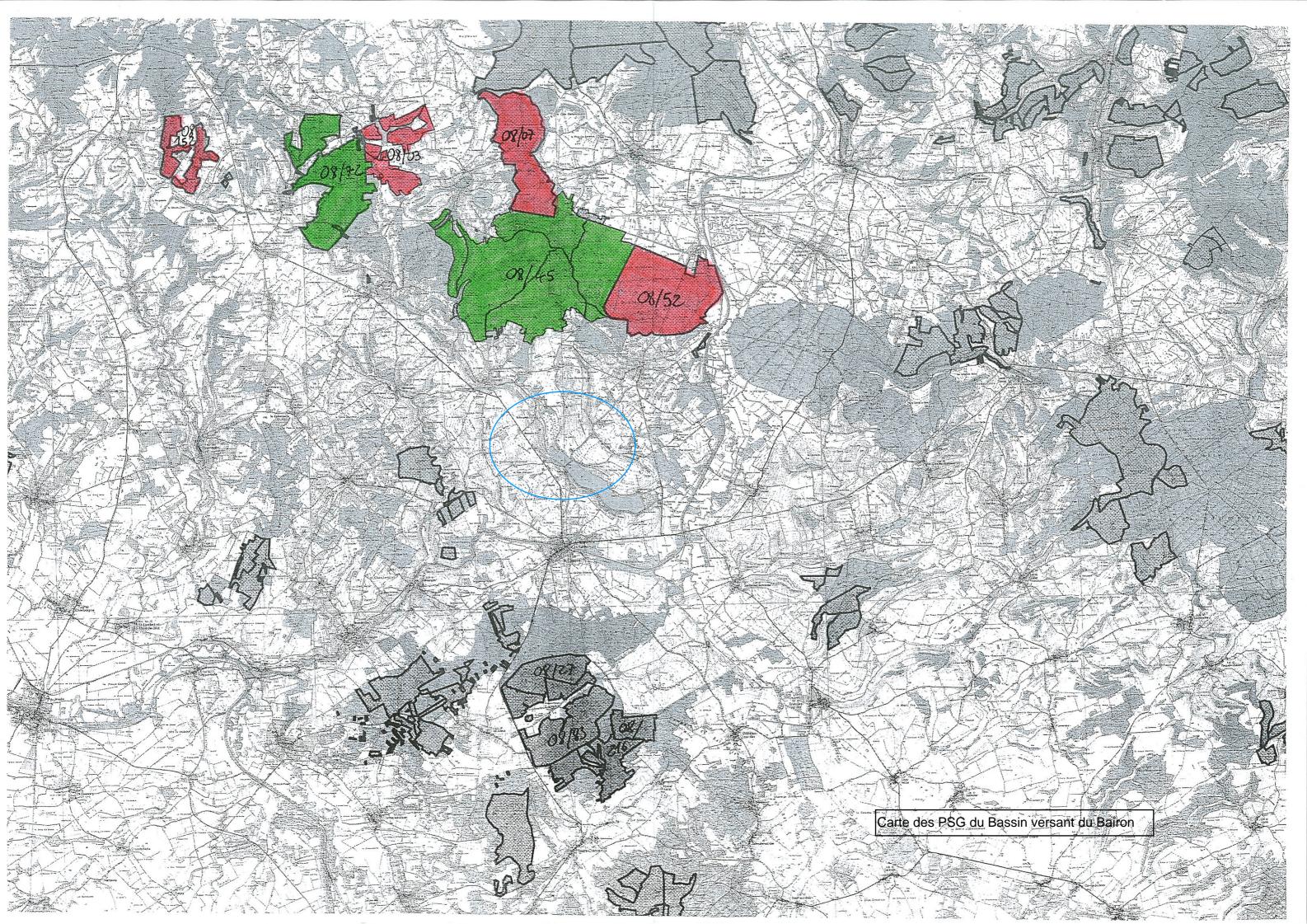
Surface: 108 ha 27 a 96 ca

Propriétaire : Groupement Forestier des Lôches

M. GARDAN Michèle

Les Lôches

08430 MAZERNY



Annexe XI

Compte-rendu des entretiens avec les acteurs

Compte-rendu de la visite des Etangs du Bairon – 27 avril 2006

Etaient présents :

Ludivine POTHIER et Gaëlle VIVES (Regroupement des Naturalistes Ardennais)

Coordonnées : 3 rue Choisy, 08130 Coulommes

03 24 71 29 84 et 06 32 75 39 61

ass.renard@wanadoo.fr et pothier.ludivine@wanadoo.fr

Arnaud BIZOT (Société d'Histoire Naturelle des Ardennes)

Coordonnées : CD12A, 08160 Hannogne-Saint-Martin

03 24 54 58 05

arnaud.bizot@wanadoo.fr

Nicolas GALAND (Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne)

Coordonnées: 03 24 30 06 20

cpnca.08.51@wanadoo.fr

Nous regrettons l'absence de Quentin Delorme, habitué du site, qui aurait peut-être pu fournir des informations supplémentaires.

Les associations :

Le Regroupement des Naturalistes Ardennais (ReNArd) réalise un suivi ornithologique du site depuis une vingtaine d'années. Il est notamment responsable, depuis quelques années, d'un programme de Suivi des Populations d'Oiseaux Locaux (SPOL) sur le site. Il s'agit d'un programme de baguage dont les données sont analysées par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Il est prévu que le ReNArd publie à l'automne 2006 une synthèse des observations ornithologiques réalisées dans les Ardennes depuis 10 ans, incluant les données obtenues sur le site de Bairon. Le ReNArd est une association de 120 membres et 2 salariés. Il organise 1 à 2 fois par mois des sorties sur le terrain, par exemple sur le site de Bairon. De plus, en collaboration avec le Conseil Général des Ardennes et la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, le ReNArd participe depuis 2002 à la création d'un sentier pédagogique sur le site. Ce dernier viserait à présenter les espèces présentes sur le site, ainsi qu'à expliquer Natura 2000 et les raisons de la protection.

Fondée en 1893, la Société d'Histoire Naturelle des Ardennes (SHNA) est quant à elle forte de 300 adhérents, et intervient pour la protection du patrimoine naturelle des Ardennes.

Enfin, le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne (CPNCA) emploie une douzaine de personnes dont 4 dans la Marne et les Ardennes : 1 chargé de mission Ardennes, 1 chargé de mission Marne, 1 chargé d'études Ardennes-Marne et 1 chargé de communication. Il gère actuellement 1600 ha en Champagne-Ardenne, répartis sur 120 sites.

Avis des naturalistes sur le site :

Nous avons fait le tour du Vieil-Etang, en faisant une boucle depuis le parking rive gauche de la digue, en passant par la Hobette. Voici ce qui ressort de cette visite :

- Le statut de réserve de chasse du site est toujours inconnu, bien qu'il semble toujours d'actualité. Une battue au sanglier a en effet été effectuée la saison dernière (date à préciser), a priori sous arrêté préfectoral. De plus amples informations doivent être collectées à ce sujet ;
- La fréquentation du site par des personnes est faible, hormis près de la digue ;
- Selon eux, il est important de contenir le développement de la saulaie au centre de la roselière afin d'éviter la fermeture de cette dernière ;
- Il ne semble pas qu'il y aient d'actions de faucardage sur le site, contrairement à ce qu'affirme Gennaro Coppa dans son diagnostic. Ce point reste donc à éclaircir ;

- Selon Arnaud Bizot, il est regrettable que le Lac du Bairon, ou tout du moins une partie proche de la digue, ne soit pas inclus dans la ZSC. En effet, lorsque le niveau d'eau de l'étang diminue, il apparaît des vases exondées sur les zones de marnage où se développent la Limoselle aquatique (Limosella aquatica) et Isolepis sp. Ces zones exondées sont malheureusement souvent piétinées. Ces espèces appartiennent à l'habitat Isoeto-nanojuncetea, Code Corine biotopes 31.30;
- Selon eux, la roselière nitrophile (mégaphorbiaie) est de petite surface et semble « moins importante » que la roselière. Dans cette dernière sont en effet présents deux plantes de milieux tourbeux : la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*) protégée au niveau régional et la Grande Douve (*Ranunculus lingua*) protégée au niveau national. Il s'agit donc d'une roselière tourbeuse intéressante qui pourrait peut-être être rattachée à l'habitat communautaire 62.10;
- Selon eux, il semble important de maintenir le niveau d'eau dans l'aulnaie frenaie.

En conclusion, la priorité est le maintien de la roselière et du plan d'eau afin de conserver les populations d'oiseaux de roselière sur le site. En particulier, il convient de limiter l'expansion des saules et de maintenir des petites zones d'eau libres au sein de la roselière, condition *sine qua non* de la présence de certains oiseaux.

Rencontres avec des pêcheurs :

En amont de la digue, la pêche est autorisée sur toute la largeur du lac, sur une longueur de 100 m. D'après un des pêcheurs, cette limite aurait été repoussée à 140 m (à préciser). La pêche en barque n'est pas autorisée. En revanche, en aval de la digue, la réserve de pêche se limite à 100 m après les vannes situées en rive gauche de la digue (ouvrage des Six Pâles). La pêche en barque est autorisée sur l'Etang du Bairon. Sont pêchés cyprinidés (Brèmes, Tanches, Carpes, Gardons) et carnassiers (Brochets, Sandres, Perches, Chevesnes).

La pêche au brochet semble très prisée.

Les avis divergent sur le fait que le Vieil-étang est rempoissonné ou non (à vérifier).

Compte-rendu Société de pêche et CSP

Date: 30/05/2007

Lieu : Dique de séparation du lac de Bairon 9h30

Mr Colson Etienne Président Société de pêche Mr Barnier Frédéric Agent de secteur CSP Réunion menée par Jérôme Henriot et Sophie Horent

<u>Utilisation du Vieil-étang</u>:

- La zone de pêche a été étendue sur le pourtour de l'étang supérieur : 200 m de part et d'autre de la dique
- Seul lac de pêche dans un large rayon, draine du monde
- Beaucoup de pêcheurs sur le site : lors de l'ouverture, à l'arrière saison, effet d'annonce... jusqu'à 200 personnes recensées sur les bords du plan d'eau
- Quand la Meuse est en crue, tous les pêcheurs viennent ici
- Pression de pêche très forte

Gestion piscicole:

- Rempoissonnement chaque année pratiquée par la Société de pêche ~400kg (brochet, perche et black-basse essentiellement)
- Aucun retour de la part des pêcheurs sur les prises effectuées, même sur la demande de Mr Colson
- Une année des poissons ont été bagués en partenariat avec le CSP afin de suivre leur croissance : aucun moyen d'obtenir des retours ! (ne pas compter sur les pêcheurs pour réaliser un suivi de leurs pêches)
- Depuis 2-3 ans, arrivée de la perche soleil (probablement en provenance des étangs privés situés sur les hauteurs)
- Poissons présents dans le Vieil-étang : brochet, sandre, perche, bouvière (très abondante), chabot absent (Mr Barnier)

Gestion connue du Vieil-étang :

- Curage probable du ruisseau à l'intérieur de la roselière dans les années 60 lors de la dernière (?) vidange
- Depuis 90 (sûr) aucune intervention pratiquée (Barnier)

Problèmes constatés par les locaux :

- Problème des nénuphars qui recouvrent une grande partie du Vieil-étang gênant les pêcheurs dans leur activité (Colson)
- Enormément de vase ; guère plus de 1 ou 2 mètres de fond (Colson)
- Quand il y a des orages, le chevelu se charge en terre et une eau marron arrive dans le lac et est très visible (Barnier)
- Lors de la sécheresse de 2003, le développement des cyanobactéries a entraîné une forte mortalité des poissons dans le lac inférieur ; toutefois dans le vieil-étang, la présence des nénuphars à fortement réduit le développement des cyanobactéries
- Forte charge en azote et phosphore dont la provenance est incertaine : les communes en amont rejettent directement dans le chevelu ; depuis la mise en place du PMPOA amélioration manifeste de la qualité de l'eau (Barnier)

Proposition de gestion :

• La pratique d'un assec plutôt que le curage (moins traumatisant pour les milieux aquatiques) est très bien perçue

• Demande que l'assec soit réalisé par ou en présence d'un pisciculteur professionnel ; qu'un dispositif d'accompagnement des pêcheurs soit mis en place et qu'une note de sensibilisation sur cette pratique soit fournie

Penser à :

Vérifier que la Société de Pêche de Bairon fait partie du Comité de pilotage

Compte-rendu VNF

Date: 30/05/2007 Lieu: VNF Charleville

: VNF Charleville 14h

Mr Furlan Ingénieur

Réunion menée par Jérôme Henriot et Sophie Horent

Travaux en cours :

- Travaux en cours sur la digue du bout du lac inférieur : combler les fissures ; ensuite, entretien de la digue latérale (lac inférieur)
- Puis travaux au niveau de la digue de séparation : réhabilitation des vannes des Six-pales et de la vanne centrale (la pêcherie) ; à long terme désir d'automatiser l'ensemble
- Les travaux de la Hobette sont en suspend suite à un désaccord avec le Maire de Louvergny au motif du respect du tonnage limité de la route
- A venir : réhabilitation du contre fossé : problème d'étanchéité au niveau du bout du lac inférieur L'ensemble de ces travaux a pour objectif de remonter le niveau du lac inférieur à sa cote maximale (9,50 mètres)

Activités existantes sur le site :

- Sentier de découverte mis en place par CG08, qui l'entretien ?? ONF ?? (les panneaux d'observation et les passerelles ont été posés par l'ONF)
- VNF autorise l'exploitation des bois en amont du site (Aulnaie-frenaie)
- extension de la zone de pêche à 200m sur le Vieil-étang avec prise en charge du faucardage de la zone à nénuphars par la société de pêche après suppression d'une zone de pêche dans le lac inférieur, et faucardage de la zone à nénuphars par la Société de pêche
- Battue administrative de sanglier en accord avec ONCFS et DDAF (tirs d'effarouchement)
- CG08 est en train d'acquérir des parcelles agricoles autour du site en vue de conventions de gestion avec les agriculteurs concernés

Technique de mise en assec suggérée aux acteurs locaux :

- L'idée est de pratiquer un assèchement progressif du Vieil-étang en utilisant le contre-fossé au niveau de la Hobette pour détourner le ruisseau
 - Fermer le passage au niveau des grilles de la Hobette et ouvrir le contre-fossé
 - L'eau du contre-fossé s'évacuant à l'extrémité du lac inférieur (digue nord)
- Débuter l'assec au début de l'hiver puis remettre en eau à l'automne suivant
- Avantage : assainit les vases par sédimentation ; la flore se développant consomme les nutriments en excès ; les parasites des poissons sont détruits ; la progression des nénuphars est contenue ; le développement des cyanobactéries est régulé

Réaction sur la mise en assec du Vieil-étang :

- L'idée séduit, demande tout de même un curage préventif de certaines zones avant la remise en eau du site
- Pour le moment le contre fossé au bout du lac inférieur n'est pas étanche (travaux prévus)
- Une arrivée d'eau est indispensable pour le lac inférieur de Bairon (baignade + alimentation du canal) car en 2003, en absence d'alimentation par le ruisseau de Bairon (sec), le niveau du lac est passé de 7,50m en mai à 3m en août
- Suggère d'amener le ruisseau par le contre-fossé dans le vieil étang au niveau de la digue de séparation, au pont des ânes. Aménager une zone de décantation qui permettra aux sédiments de se déposer avant la restitution de l'eau dans le lac inférieur via la pêcherie (vanne centrale)
- Suggère un recalibrage du ruisseau dans après l'assec
- Estimer la sédimentation liée aux MES qui seront apportées par le ruisseau dans l'étang inférieur

- Commander une étude de faisabilité de l'assèchement dans les conditions précitées (équipe pluridisciplinaire : hydraulique, environnementale, bief, pisciculture) et étudier les éventuels impacts de l'assèchement sur la flore présente (zones boisées notamment) liés à un affaissement du terrain ?
- Tenir compte des activités agricoles alentours : les vaches de la ferme de Courgillots iraient boire dans le vieil-étang passage à gué au niveau de la Hobette (quelle solution lors de la mise en assec ?)

Informations complémentaires :

• Au 1° septembre Mr Furlan part à la DDE des Ardenne's en tant que chargé de mission développement durable : penser à l'inviter lors du Comité de pilotage

Compte-rendu ReNArd

Date: 07/06/2007 Lieu: Etang de Bairon

11h

Melle Gaëlle V_{IVES} Chargée de mission Réunion menée par Carole Duval et Sophie Horent

Types d'activités organisées autour du site :

- Sortie tout public organisée 2 fois par an sur les rives du Vieil-étang.
- 15/01 au 15/03 : comptage international des oiseaux d'eau.
- Programme STOC-capture : 3 à 6 séances de bagage.
- Pour poser les filets, 5 travées dans la roselière sont réouvertes chaque année.
- Lors des accès dans la roselière, les mares sont nettoyées et recreusées.
- Un radeau à sterne est posé depuis 2001 dans la partie haute du Vieil-étang, à la limite avec la roselière. Il s'agit d'une convention passée pour une durée de 5 ans avec VNF : 2001-2006 reconduite pour 2007-2011.

Sentier pédagogique :

- 1991 : convention passée entre CG08, ONF et le CIN de Boult-au-Bois pour la pose d'observatoires.
- 1992 : les observatoires passerelles sont posés mais le CIN se désengage et le projet s'arrête là.
- 1997 : le projet et repris par CG 08 et ONF ; pas de suite.
- 2004 : la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise reprend le projet.
- 2007 : la CCAA, le Renard et le CG08 sont prêts à agir.

Réaction sur la mise en assec du Vieil-étang :

- Site très important pour les oiseaux tant de passage que nicheurs.
- Vérifier, lors de l'étude hydraulique, que le niveau de la nappe permettra de conserver de l'eau dans les mares de la roselière même après le détournement du Bairon.
- Préciser dans le DOCOB de ne pas intervenir durant la période de nidification (mars-septembre).

Autres aspects:

- La roselière est très importante pour l'avifaune. Elle compte parmi les plus importantes, en terme de surface, au niveau du département des Ardennes.
- Cette roselière est colonisée par des saules (rejets + buissons) qui tendent à morceler le milieu, le refermer et l'assécher. Une des préconisations serait de pratiquer une gestion adaptée en éliminant les jeunes pousses, en éclaircissant les buissons trop denses tout en préservant la mosaïque d'habitats.
- Les chauves-souris se nourrissent principalement le long des buissons et des haies formées par les saules au sein de la roselière. Les travées, rouvertes chaque année pour la capture des oiseaux, se révèlent aussi favorable à la chasse des chiroptères. Proposer la création de layons lors de l'entretien de la roselière.
- En rive droite, au niveau du pont des Ânes, les 3 premiers platanes abritent une colonie de Noctule. Il s'agirait de la seule colonie de reproduction connue sur le département des Ardennes. Préconiser dans le DOCOB de ne pas abattre ces arbres.
- Les sangliers sont présents dans la roselière. Ils semblent avoir un impact positif sur le maintien de zones ouvertes.

Informations complémentaires :

• Doit me faire parvenir une liste actualisée de la faune et de la flore présentes sur le site.

Compte-rendu DDAF 08

Date: 07/06/2007 Lieu: DDAF Charleville

: DDAF Charleville 14h30

Mr Yannick Grandgirard

Réunion menée par Carole Duval et Sophie Horent

Bassin versant:

• Les MES arrivant dans le Vieil-Etang trouvent probablement leur origine au niveau des champs cultivés ruisselant lors des orages. En cause :

- Le remembrement
- L'arrachage de haies
- La modification de l'utilisation des sols (prairie convertie en culture)
- A Sauville, le remembrement se fait depuis 10 ans
- Les boisements des coteaux sont essentiellement soumis à des PSG, leur gestion est rigoureusement contrôlée. Les MES ne proviennent donc certainement pas de ces zones boisées où les sols sont stabilisés.
- Il apparaît judicieux de mener une étude globale à l'échelle du bassin versant prenant en compte ces apports de MES (agricole, anthropique, forestier, naturel).
- Intégrer au Docob des recommandations et préconisations pour la bonne qualité du cours d'eau.

Gestion des sangliers :

- Lorsque la pression des agriculteurs est trop importante aux alentours du site de Bairon (coups de fil multiples), la DDAF intervient dans la zone pour pratiquer des battues de repousse des sangliers.
- Ces battues se pratiquent tous les 2-3 ans et consistent à repousser les sangliers hors du Vieil-étang où ils vivent grâce à des agents se trouvant dans la roselière. Elles peuvent se dérouler à n'importe quel moment de l'année selon les demandes des agriculteurs.

Réaction sur la mise en assec du Vieil-étang :

- Tenir compte de l'aspect ornithologique pour la réalisation des travaux
- Indiquer dans le Docob les dates favorables pour intervenir tant au niveau des battues que pour les travaux.
- Evaluer l'impact de la mise en assec sur les frayères.

Autres aspects:

- Police de l'eau : le dossier d'études devra intégrer les déclarations et autorisations en lien avec les travaux à engager
- Une démarche de zones vulnérables en matière de N et P est engagée depuis 4 ans. Les premiers résultats sont la mise au norme des rejets agricoles.
- Zonage en cours de la Chambre d'Agriculture : la problématique « eau + N2000 » correspondrait aux zones d'éligibilités de la Chambre.
- Possibilité de mettre en place des MAE sur le BV ?

Informations complémentaires :

- Doit me faire parvenir diverses informations concernant l'agriculture et la forêt sur le bassin versant
- A fourni :
- Une étude sur « la circulation des flux de pollution dans le BV du Bairon » datant de ianvier 97
- Un extrait d'un document de l'ONF « Comment favoriser l'avifaune des étangs de Bairon en réhabilitant le milieu par des gestes de génie écologique » JL Lambert -2000
- Mr Grandgirard est en congés jusqu'à mi-septembre

Compte-rendu Conseil Général 08

Date: 07/06/2007 Lieu: Base de loisirs

Base de loisirs 9h30

Mr Guillaume Vielle Adjoint Mr Berjot

Direction de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Réunion menée par Carole Duval et Sophie Horent

Fréquentation de la base de loisirs :

- Tourisme familial essentiellement.
- Baignade ouverte de juin à septembre ~ 30000 plagistes.
- Camping : des habitués qui mettent leur caravane durant 6 mois, des touristes de passages pour quelques jours, des vacanciers...
- Activités : Classe découverte pour les enfants et adultes ; bateau à voile...

Gestion du plan d'eau :

- La hauteur d'eau minimum pour le fonctionnement de la base de loisirs est de 7 m. En deçà, problèmes pour la baignade avec l'apparition des vases, apparition de bancs de sable perturbant la navigation et augmentation des risques de pollution.
- Les travaux engagés par VNF visent à augmenter le niveau d'eau. Problèmes pour la base de loisirs si le niveau dépasse les 9 m car les installations se retrouveraient menacées et la zone de plage réduite.
- Quand le niveau du lac est trop bas, VNF a recours à une chaîne de pompage sur les ruisseaux alentours afin de maintenir la côte à 7 m.
- En été, lorsque le débit du ruisseau de Bairon est faible et les conditions météorologiques réunies, une pollution aux cyanobactéries peut se manifester, perturbant la baignade et les activités nautiques.

Acquisition de parcelles agricoles :

- L'ensemble des terrains situés sur la rive gauche du Vieil-Etang et du lac inférieur sont la propriété du CG08.
- Les terres sont mises en location auprès des agriculteurs.
- Ces terres sont soumises à des règles imposées aux utilisateurs.
- Suite à la publication d'un livre blanc traitant des améliorations à apporter à la base de loisirs en vue d'accueillir un plus large public, le CG08 souhaite utiliser une partie de ces terres pour l'implantation de mobile-home et donc étendre les capacités d'accueil de la base.

Réaction sur la mise en assec du Vieil-étang :

- Favorable à ce que le Vieil-Etang soit « enfin » géré.
- En tant que gestionnaire de la base, il souhaite que le CG08 soit opérateur pour la mise en œuvre du DOCOB.

Autres aspects:

- Le projet de création du chemin pédagogique intéresse fortement le CG08 soucieux de répondre à la demande de la clientèle familiale de la base de loisirs.
- Il souhaite installer des panneaux pédagogiques sur l'ensemble du parcours évoquant la faune et la flore, la gestion du vieil étang, et pourquoi pas Natura 2000.
- Il serait envisageable que le CG08 modifie les règles d'utilisation des parcelles agricoles afin de préserver la qualité de l'eau de l'ensemble du lac.
- Actuellement le chemin de randonnée autour du Vieil-Etang n'est pas entretenu depuis 3 ans. Le CG08 n'est pas sûr d'être responsable de ces travaux.
- Opérateurs potentiels pour le site : CG08 ou Navigation du Nord-Est

Informations complémentaires :

• Adresser la lettre de convocation au Comité de Pilotage à :

Conseil Général des Ardennes, Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Monsieur Berjot (Directeur)

Compte-rendu Conseil Général 08

Date: 19/02/2008

Lieu : Conseil général à Charleville-Mézières 14h30

Organismes représentés : CG08, base de loisirs, DIREN et VNF

Réunion présidée par M. Berjot, directeur de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Relevé de conclusions :

il.hiblot@cg08.fr)

Le Conseil général est pressenti pour mettre en œuvre le document d'objectifs. Le Conseil général pourra mieux coordonner certaines politiques sur le secteur, dont celle de l'environnement. L'Etat reste compétent en tant que propriétaire (droit exercé par VNF) et au titre des polices administratives et pénales. Outre sa représentation par un élu, inviter également au comité de pilotage les services du Conseil général concernés : direction de l'aménagement du territoire et de l'environnement et service qui gère la base de loisirs de Bairon. L'invitation est à faire officiellement par la DDAF08 ou par mél (dominique.berjot@cg08.fr

Jusqu'à présent, la DIREN a proposé des mesures pour contenir l'eutrophisation du Vieil-Etang. Faute de débouchés locaux pour une utilisation agricole des vases, la DIREN propose un assec prolongé de l'étang sur une année.

VNF fait état des travaux réalisés et à réaliser sur les ouvrages : L'ouvrage des six-pales a été remis en état Quid de la vanne de fond de la digue intermédiaire ?

La partie inférieure du contre fossé a été nettoyée. Prise d'eau de la Hobette : les travaux sont à l'étude

M. Berjot demande à la DIREN de comparer les avantages et inconvénients de trois scénarios possibles ces prochaines années sur les deux plans d'eau.

Les trois scénarios sont les suivants :

- 1) Désenvasement simultané du Vieil-étang et du lac de Bairon par assec prolongé
- 2) Désenvasement du seul Vieil-Etang par assec prolongé
- 3) Statut quo : pas d'assec.

Les avantages et inconvénients sont présentés dans le tableau situé à la fin de ce relevé de conclusions. La mise en œuvre des deux premiers scénarios nécessite de bien communiquer auprès des pêcheurs et des usagers de la base de loisirs.

VNF est réservé sur un assec prolongé du lac de Bairon. Le canal ne sera plus alimenté faute de réserve d'eau. La solution alternative de pomper de l'eau dans la Bar est incertaine : pompes vétustes et débit réservé à respecter.

Sur ces considérations, la DIREN est chargé de modifier le document d'objectifs et de faire de nouvelles propositions courant avril au Conseil général et à VNF. NDLR : le docob mis à jour sera envoyé dans la 2ème quinzaine de mai.

Natura 2000 : « Etang de Bairon »

Document d'objectifs

Objectif d'une mise en assec prolongé :

Stopper la fermeture du Vieil-Etang



Mise en assec prolongé pour le désenvasement de l'étang

Comme exposé dans le Document d'objectifs, « la solution d'une mise en assec pour combattre l'envasement semble la plus facile à mettre en œuvre et la moins perturbatrice pour le milieu naturel et les activités humaines. Cette action de désenvasement est un préalable indispensable à la gestion du site Natura 2000. Si cette action n'est pas retenue, il sera inutile de mettre en œuvre d'autres actions de restauration ou d'amélioration puisque, peu à peu et très rapidement, l'étang finira par se combler complètement. Outre son action bénéfique sur l'ensemble des habitats du Vieil-étang, la mise en assec participera à la diminution des problèmes sanitaires causés par de développement de cyanobactéries du Lac de Bairon ».

Une rencontre avec les représentants du Conseil général des Ardennes et de Voies navigables de France (VNF), le 19 février 2008, nous a conduit à envisager d'étendre la mise en assec à l'étang neuf (étang aval) en même temps que l'étang amont. Cette mise en assec globale permettrait de résoudre les problèmes d'atterrissement de l'étang amont mais aussi de participer à une meilleure qualité des eaux de baignade de l'étang aval. Ce projet global devrait donc permettre une prise en compte des différents enjeux de ce site tant au niveau des habitats naturels et de la biodiversité que des activités socio-économiques pratiquées sur la zone.

Avant de commander une étude globale plus fine, le Conseil général a souhaité connaître les avantages et inconvénients offerts par les 2 hypothèses envisagées. Le tableau ci-après présente les différents travaux à envisager dans les 2 cas.

Quelque soit la solution d'assec retenue, il devra être précédé d'une étude fine qui permettra de préciser toutes les opérations à réaliser, les aspects réglementaires, le calendrier des travaux et les différents financements à mobiliser.

De plus, une forte action de communication devra être entreprise afin d'informer les différents usagers de la nature des opérations mises en œuvre et des buts poursuivis. Les publics visés sont : les pêcheurs, le tourisme local, les naturalistes, le public de la base de loisirs et du camping, le tourisme fluvial, ... et ce, quelque soit le scénario retenu. La fiche action « communication préalable à l'assec » devra être envisagée et réalisée dans le cadre de l'étude préalable.

Analyse comparée des avantages et inconvénients de la mise en assec

Scénario	Désenvasement simultané du Vieil- étang et du lac de Bairon par assec prolongé	2) Désenvasement du seul Vieil-Etang par assec prolongé	3) Statut quo : pas d'assec
Mise en œuvre technique	S'accompagne de travaux de gestion des roselières et de curages locaux complémentaires sur le Vieil étang Aucun autres travaux supplémentaires particuliers, a priori Peut être l'occasion de faire des aménagements particuliers ou des contrôles techniques plus poussés (digues, abords,)	S'accompagne de travaux de gestion des roselières et de curages locaux complémentaires sur le Vieil étang	Intervention possible sur la fermeture en coupant ou arrachant les saules dans la roselière Amélioration possible de la roselière par différentes mesures de gestion, dans des conditions rendues difficiles en raison du niveau de la nappe maintenu élevé (travaux non prioritaires pour Natura 2000).
Volume de vases minéralisées	150 000 m³ sur 15 cm d'épaisseur, à comparer aux 90 000 m³ sur 47 cm prévu à extraire par l'étude VNF de 2000	28 500 m³ sur 15 cm d'épaisseur	Néant
Impact sur l'alimentation en eau de l'étang aval	Pas de précautions particulières vis à vis des MES ni de la qualité de l'eau de l'étang aval	Oblige à dévier le contre fossé dans une fosse de décantation pour dépôt des MES dans une fosse créée préalablement en aval de la digue intermédiaire pour assurer la continuité de l'alimentation en eau de l'étang aval	Aucun
Alimentation en eau du canal	Ne sera plus assuré pendant l'assec Les apports par le contre-fossé seront sans doute insuffisants Apports possibles depuis la Bar si pompages suffisants (voir état et capacité des pompes avec VNF)	Sera assurée uniquement par le lac de Bairon	Aucun
Financement	Coût plus élevé en valeur absolue que étang amont seul Les coûts générés par l'étude, la vidange, les opérations de détournement vers le contre fossé ne seront pas plus importants que pour l'étang amont seul Certains travaux eligibles à Natura 2000 pour le seul Vieil-Etang, Conseil général pour étang aval + cofinancements éventuels (VNF, Agence de l'eau)	Coût relativement plus élevé du fait des opérations annexes supportées par la seule mise en assec de cet étang. Peut être justifié par Natura 2000 + cofinancements éventuels (Conseil général, VNF, Agence de l'eau)	Aucun investissement immédiat important
Impact la base de loisirs	Pas d'activités nautiques Fermeture de la base de loisirs Impact paysager fort	Base de loisirs ouverte Aspect paysager amoindri Odeurs désagréables possibles	Aucun
Impact sur le tourisme fluvial sur le canal	Impact sur le tourisme fluvial (en partie ou en totalité sur les 4 mois de juillet à octobre)	Aucun, a priori	Aucun
Impact sur les milieux naturels	Habitats Natura 2000 de l'étang amont directement concernés	Habitats Natura 2000 de l'étang amont directement et seuls concernés	Très faible et inapproprié car ne résolvant pas le problème d'envasement
Impact sur la qualité de l'eau	Forte influence sur la qualité de l'eau de l'étang aval	Qualité de l'eau améliorée dans l'étang amont et, par contrecoup en aval	Aucun
Impact sur les pêcheurs	Réduction forte du parcours de pêche pendant l'assec	Réduction modérée du parcours de pêche pendant l'assec	Aucun

Scénario	Désenvasement simultané du Vieil- étang et du lac de Bairon par assec prolongé	2) Désenvasement du seul Vieil-Etang par assec prolongé	3) Statut quo : pas d'assec
Conclusion : Avantages	Reconquête des habitats naturels Reconquête de la qualité de l'eau, y compris en aval	Reconquête des habitats naturels Reconquête partielle et temporaire de la qualité de l'eau Maintien des activités de loisirs	Poursuite des réflexions en vue de rechercher des solutions mieux partagées Décision différée pour une grosse intervention
Conclusion : Inconvénients	Perte des activités nautiques sur la base de loisirs et de la pêche Arrêt de la navigation sur le canal sauf si poursuite de l'alimentation en eau du canal par pompage dans la Bar	Risque de nouvelle dégradation de la qualité de l'eau du lac de Bairon Perte partielle de l'activité de pêche	Statu quo : envasement et fermeture à long terme du Vieil-Etang Seules les actions non prioritaires du document d'objectifs peuvent être mises en œuvre. Le risque d'interdiction sanitaire de la baignade demeure, voire s'amplifie.

Annexe XII
Compte-rendu des prospections réalisées sur le bassin versant

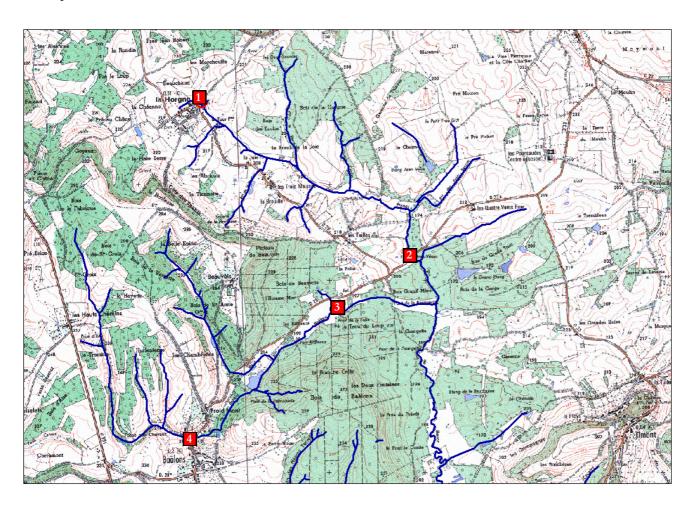
Compte-rendu des prospections effectuées sur le bassin versant alimentant le Vieil-étang

Date: 7 juin 2007

Météo: Beau en début de prospection, puis pluvieux et orageux *Photos: S:\snsp\SHorent\Mes documents\Mes images\Bairon_7juin07*

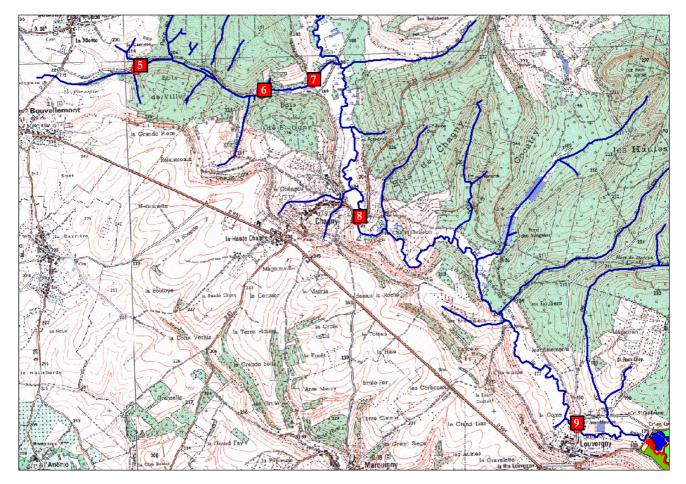
Nous avons effectué une prospection sur l'ensemble des ruisseaux alimentant le Bairon, afin d'évaluer la part des MES imputable aux cultures et rejets divers.

- 1: La Horgne : déversement des eaux pluviales (et des eaux usées du village ?) dès le début du ruisseau. L'eau, en amont de ce point, est déjà chargée en matière en suspension. Le paysage se compose de pâtures et de prairies de fauche.
- 2: Pont de Vénus (sur la D33a). L'eau est chargée, trouble et marron. Pâturages, bois, aucune culture. 2 photos.
- 3 : Pont de la Folie (sur la D28). Ruisseau en partie curé en amont du pont, en aval pâture. Les vaches ont accès à la rivière. Eau relativement claire. 2 photos.
- 4: Baâlons (sur la D28). Eau claire, beaucoup de végétation sur les berges, Peu de dépôts. 2 photos.



Chemin traversant le Bois de Villers et le Bois de Butigny direction Chagny :

- **5** : Champs cultivés en blé en bordure du cours d'eau ; légèrement en pente ; absence de végétation rivulaire, ruissellement de terre dans le ruisseau. Eau trouble.
- 6 : Petit ruisseau forestier, bon état général, pas de conséquences visibles du ruissellement et des cultures. Passage de la forêt vers la prairie.
 - 7: En aval des 2 étangs forestiers, zones inondées. 2 photos.
- 8 : Chagny (sur la D33). Eau trouble ; beaucoup de végétation sur les berges, déversement des eaux urbaines.
 - 9: Louvergny, eau trouble.



Globalement, rien de flagrant n'explique la quantité de MES présente dans le ruisseau du Bairon et ses affluents. Outre les prairies (pâturées ou de fauches) et les zones boisées, très peu de cultures se situent à proximité immédiate des cours d'eau.

Même si aucun des villages du BV n'est équipé de systèmes de traitement de l'eau, il ne semble pas que les rejets urbains soient l'unique cause de l'apport en MES.

Même en tête de bassin, l'eau apparaît déjà trouble.

Un phénomène géologique serait à prendre en considération ? Nature des roches traversées par la nappe ?



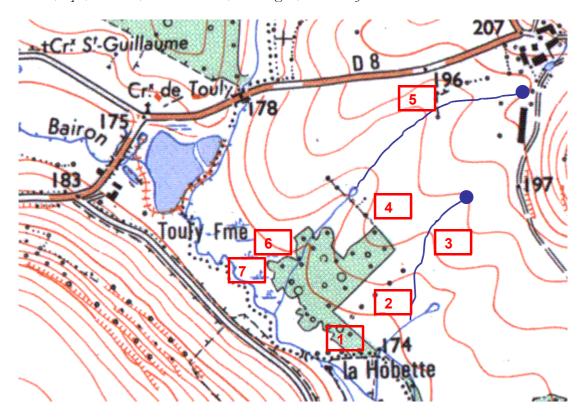


Chagny

Compte-rendu des prospections effectuées sur la zone des sources sur le site Natura 2000

Date: 19 juin 2007 Météo: Beau et chaud

Photos: S:\snsp\SHorent\Mes documents\Mes images\Bairon_19juin07

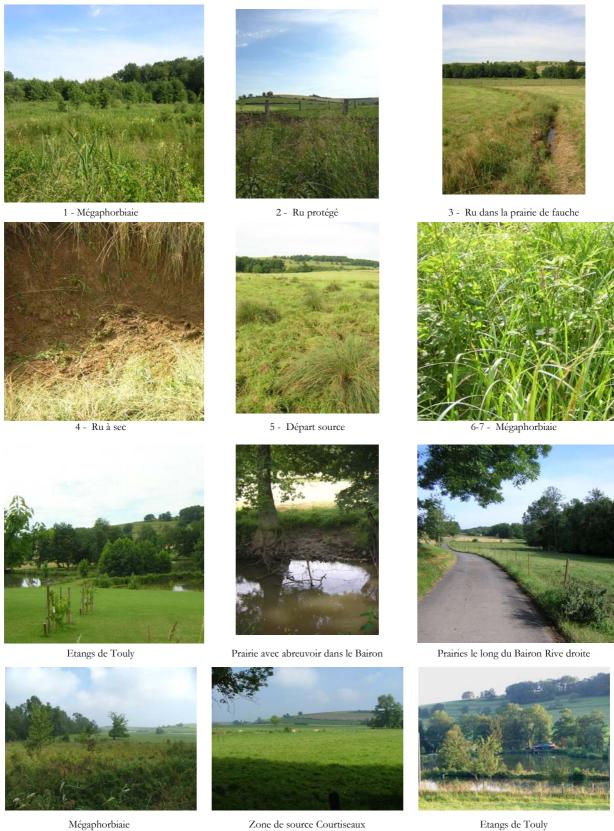


Nous sommes parties de la Hobette pour aller jusqu'aux étangs de Touly en passant par les zones de source.

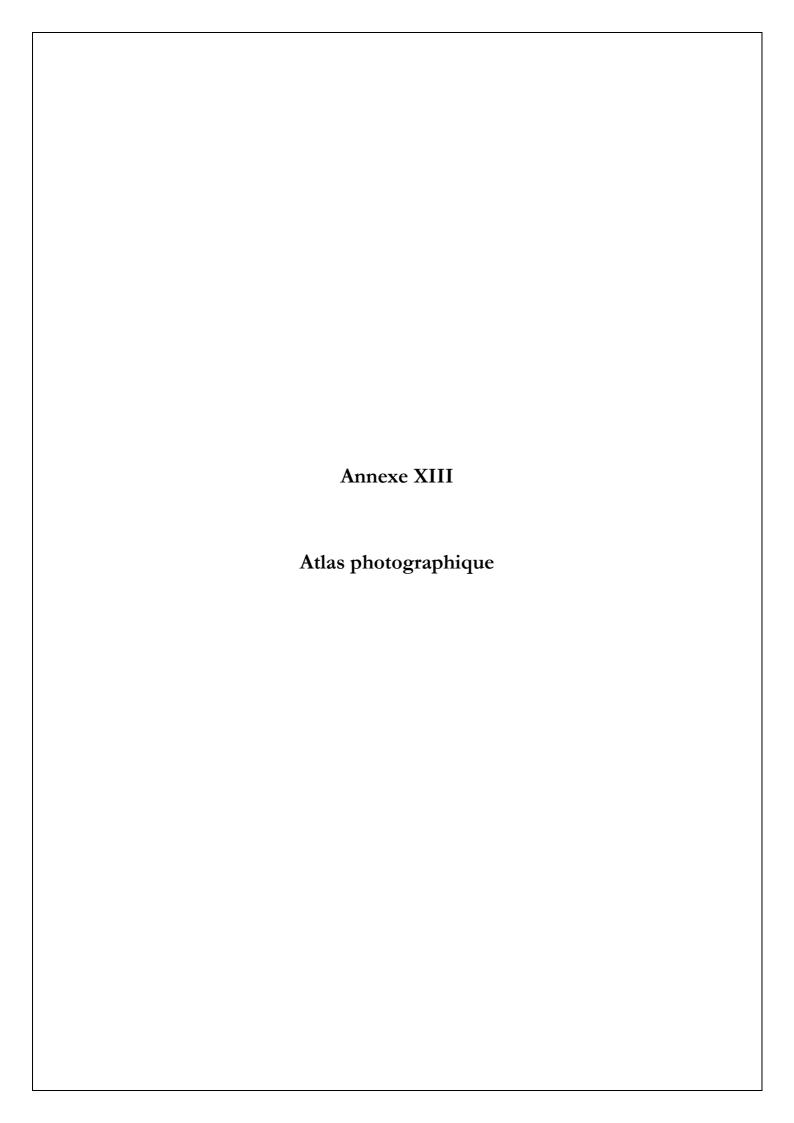
- 1. Ancien boisement, ouvert aujourd'hui. Sol hydromorphe, végétation dense et diversifiée (liste non exhaustive) :
 - Végétation herbacée: Fleur de coucou; Carex sp. (+++); Menthe aquatique; Rumex; Valériane (+); Prêle; liseron; Iris des marais; Reine des prés (++); Consoude; Epilobe des marais; Myosotis; Jonc; Phragmite (+); graminées; Orties...
 - Végétation arbustive : Aulne ; Frêne ; Aubépine (encore jeune)
- 2. Pâtures. La source indiquée sur la carte IGN est protégée par des barbelés, contrairement à celle que nous avons rajouté qui traverse une prairie de fauche et n'est pas protégée. (traces de tracteurs notamment)
- 3. Prairie de fauche
- 4. Prairie fauchée puis pâturée. Le ru qui la traverse n'est pas protégé et doit être curé car très profond et abrupte. Quasi absence d'eau qui ruisselle sur le tronçon central.
- 5. Pâture. Zone très humide, beaucoup de joncs l'eau est présente avant de disparaître lors de la traversée de 4.
- 6. Zone préservée, très humide avec une végétation typique des zones humides, plus jeune qu'en 1. Beaucoup de Carex, pas de valériane ni de reine des prés.
- 7. Similaire à 1

En poursuivant vers les étangs de Touly, on constate que le Bairon fait de nombreux méandres. Les étangs de Touly surplombent le cours d'eau et semblent se déverser dedans par l'intermédiaire d'un genre de bief.

Les prairies situées en rive droite du Bairon sont pâturées par des moutons et des vaches. Seule une prairie possède un accès à l'eau du ruisseau.



Etangs de Touly Zone de source Courtiseaux





extrait: Les Ardennes in Collection Richesse de France. Nº 43, juin 1960, 245p.

Vue de Bairon dans une publication de 1960 (au printemps - cf. fleuraison de la marguerite au premier plan). On remarque la partie aval de l'étang en eau libre et la présence de



Photo: Coppa Gennaro, décembre 1994.

Bairon, Le Vieil-Etang, vue prise depuis la route départementale, décembre 1994. On remarque la rareté des saulaies autour des mares au premier plan. Le niveau de l'eau est élevé comme en témoigne l'étendue de l'eau au niveau des mares



Photo: Coppa Gennaro, septembre 2004.

Vue de la roselière et d'une partie du plan d'eau. On remarque au fond la saulaie dense sur dépôts organiques peu alimentés en eau. Au premier plan la saulaie, installée sur les tremblants.



Photo: Coppa Gennaro, septembre 2004.

Zone des grandes mares situées à proximité du plan d'eau libre - rive droite.



Photo: Documentation du CIN de Boult-aux-Bois (08)

Vue de la roselière en hiver, vers 1990 (année incertaine). Les boisements sur vases mouvantes sont absents.



Photo: Coppa Gennaro, août 2004.

On remarque l'extension des boisements autour de ce que devait être une grande anse vers 1960. La comparaison avec la photo de 1994 met en lumière la rapidité de cette dynamique végétale



Photo: Coppa Gennaro, septembre 2004.

Contact du plan d'eau et de la roselière, dans le secteur des tremblants. Saulaie installée sur vases mobiles



Photo: Coppa Gennaro, septembre 2004

Au premier plan l'isthme du Bairon, puis l'anse très vaseuse- située en rive gauche. En arrière plan, une zone de saulaie. Cette saulaie est installée sur une zone de dépôts mobiles. On note encore la présence de petites mares à Lemna trisulca et Hydrocharis morsus-rane. Au contact des peupliers, une saulaie plus ancienne installée sur un niveau moins alimenté en eau.

Atlas photographique de quelques espèces et quelques milieux.



La Grande douve (*Ranunculus lingua*) en fleur. Cette espèce protégée au plan national est très abondante. La population est probablement constituée de plusieurs centaines de milliers de pieds. (photo:Coppa Gennaro,14/06/04)



La Fougère des marais (*Thelypteris palustris*), une espèce protégée au plan régional. Cette espèce est très abondante sur les pourtours des mares. Elle pousse sur les zones de tremblants.
(photo: Coppa Gennaro, 6 août 2004)



Remarquable herbier de Myriophylle verticillé (Myriophyllum verticillatum) au niveau des sources des étangs de Touly. Cette espèce est caractéristique des eaux eutrophes et basiques. (photo Coppa Gennaro, 17 août 2004)



Secteur du confluent du Bairon avec le plan d'eau. (photo Coppa Gennaro, 28 07 2004)



Secteur de mares et saulaies situés en rive droite. (photo Coppa Gennaro, 19 06 2004)



Couverture de cyanobactéries en aval des Six-Pales [la couleur bleutée est due à un artefact photographique].



Peuplement de *Scirpus lacustris* installé à proximité des Six Pales. Cette formation végétale a fortement régressé dans ce secteur (cf. cartes postales anciennes). (photo Coppa Gennaro, 6 août 2004)



Ceinture à *Typha* sur la rive gauche. (photo Coppa Gennaro, 6 août 2004)



Traversé du Bairon dans la roselière. De part et d'autre, une phragmitaie nitrophile. Dans l'eau : des formes aquatiques de Rubanier. (photo Coppa Gennaro, 6 août 2004)



Zone de cariçaie installée sur un secteur de tremblants. La Grande douve (Ranunculus lingua) est particulièrement abondante.
Dans ce secteur on capture aussi un papillon de l'Europe du Nord: Cealena haworthii. (photo Coppa Gennaro, 19 juin 2004)



La roselière vue depuis un saule blanc installé dans le secteur des mares de rive droite. Au premier plan une roselière mixte à *Phragmites australis* et *Equisetum limosum*. (photo Coppa Gennaro, 19 juin 2004)



Au premier plan zone de marais à *Carex pseudocyperus*, *Ranunculus lingua*. (photo Coppa Gennaro, 19 juin 2004)



Fragment de roselière, (cariçaie avec aulnes) flottant dans l'anse de rive gauche. (photo : Coppa Gennaro, 8 juin 2004)



La transition entre le plan d'eau et la roselière est constituée de groupements végétaux installés sur des vases organiques mobiles formant des radeaux flottants. *Carex speudocyperus* et *Sparganium sp.* sont abondants. Cette végétation est fortement broutée par les différents rongeurs sub - aquatiques. (photo: Coppa Gennaro, 28 juillet 2004)



Zone de transition entre le plan d'eau et la roselière.. *Carex pseudosyperus* et *Sparganium sp.* sont abondants. *Thelypteris palustris* est aussi parfois présent. Cette végétation est fortement broutée par les différents rongeurs sub-aquatiques.

(photo: Coppa Gennaro, 28 juillet 2004)



Développement de cyanobactéries au contact des vases fluides des grandes mares de la roselière. (photo: Gennaro Coppa, 6 août 2004)

Groupement d'hydrophytes flottants dominé par *Hydrocharis morsus-ranae* et *Lemna minor* durant une période de niveau bas du plan d'eau du Vieil-Etang. Ces plantes reposent alors sur les vases.

alors sur les vases. (photo : Gennaro Coppa, 6 août 2004)



Roselière nitrophile installée à proximité du chenal central du ruisseau de Bairon. (photo Coppa Gennaro, 2004)



La roselière nitrophile située près des saulaies de la queue de l'étang, est utilisée comme lieu de mise bas pour le sanglier. (photo: Coppa Gennaro, 16 juin 2004)



Dans le Vieil-Etang, le Ragondin est présent le long de la roselière, au niveau des grandes mares et le long du chenal central du ruisseau de Bairon.

(photo : Coppa Gennaro 19 juin 2004)



Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) est présent dans cette zone Natura 2000. (photo : Coppa Gennaro, 1^{er} septembre 2004)

Annexe XIV

Cahier des charges des mesures pour les contrats Natura 2000

- Contrat A 32301P "Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage"
- Contrat A 32304 R "Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- Contrat A 32305 R "Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger"
- Contrat A 32309 P "Création ou rétablissement de mares ou d'étangs"
- **Contrat A 32310 R** "Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles"
- **Contrat A 32311 P** "Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles"
- Contrat A 32312 P et R "Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides"
- Contrat A 32313 P "Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau"
- Contrat A 32314 P "Restauration des ouvrages de petites hydrauliques"
- Contrat A32320 P et R "Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable"

annexée à la circulaire relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

• Objectif de l'action :

Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d'un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.

Elle s'applique aux surfaces moyennement à fortement embroussaillées.

• Conditions particulières d'éligibilité :

Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré.

Actions complémentaires :

Cette action est complémentaire des actions d'entretien des milieux ouverts (A32303P, A32303R A32304P, A32305P).

Engagements:

	- Respect des périodes d'autorisation des travaux
	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de
	travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements non	Pour les zones humides :
rémunérés	- Pas de retournement
	- Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux
	- Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau
	- Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires si cela
	n'a pas été prévu dans le Docob
	- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux
	- Dévitalisation par annellation
	- Dessouchage
Engagements	- Rabotage des souches
rémunérés	 Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de
	débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les
	espèces et habitats visés par le contrat)
	 Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de
	la coupe
	 Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits
	- Arrasage des tourradons
	- Frais de mise en décharge
	- Etudes et frais d'expert
	- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est
	éligible sur avis du service instructeur

Commentaire [J1] :

Points de contrôle minima associés

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

annexée à la circulaire relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres

Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s):

4010, Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix - 4030, Landes sèches européennes - 5130, Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires - 6120, Pelouses calcaires de sables xériques - 6210, Pelouses sèches seminaturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables) - 6410, Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7130, Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives) - 7140, Tourbières de transition et tremblantes - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion - 7210, Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae - 7230, Tourbières basses alcalines - 7240, Formations pionnières alpines du Caricion bicolorisatrofuscae - 8230, Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii - 91D0, Tourbières boisées

Espèce (s):

1074, Eriogaster catax - 1298, Vipera ursinii - 1302, Rhinolophus mehelyi - 1303, Rhinolophus hipposideros - 1304, Rhinolophus ferrumequinum - 1307, Myotis blythii - A021, Botaurus stellaris - A022, Ixobrychus minutus - A074, Milvus milvus - A080, Circaetus gallicus - A081, Circus aeruginosus - A082, Circus cyaneus - A084, Circus pygargus - A093, Hieraaetus fasciatus - A120, Porzana parva - A122, Crex crex - A133, Burhinus oedicnemus - A151, Philomachus pugnax - A224, Caprimulgus europaeus - A243, Calandrella brachydactyla - A245, Galerida theklae - A246, Lullula arborea - A255, Anthus campestris - A272, Luscinia svecica - A302, Sylvia undata - A338, Lanius collurio - A379, Emberiza hortulana - A409, Tetrao tetrix tetrix - A412, Alectoris graeca saxatilis

annexée à la circulaire relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

• Objectifs de l'action :

L'action vise à mettre en place une fauche pour l'entretien des milieux ouverts hors d'une pratique agricole. Cette fauche peut être nécessaire pour maintenir une grande diversité biologique dans les prairies naturelles, comme le rappellent les cahiers d'habitats agropastoraux. Cette pratique de gestion peut être mise en œuvre autant de fois qu'il est jugé nécessaire par le Docob au cours du contrat (fauche annuelle, triennale, ...). Les fauches mécaniques et manuelles sont éligibles dans le cadre de cette action.

• Conditions particulières d'éligibilité :

Les agriculteurs ne sont pas éligibles à cette action (ils peuvent par contre être prestataires de services pour le contractant).

Actions complémentaires :

Cette action est complémentaire des actions d'ouverture de milieux (A32301P et A32302P)

Engagements:

Engagements non ré-	- Période d'autorisation de fauche
munérés	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des
	travaux réalisés par le bénéficiaire)
	- Fauche manuelle ou mécanique
	- Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol)
	- Conditionnement
	- Transport des matériaux évacués
Engagements rémuné-	- Frais de mise en décharge
rés	- Etudes et frais d'expert
	- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est
	éligible sur avis du service instructeur

Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
 - Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s):

1340, Prés salés intérieurs - 1410, Prés salés méditerranéens (Juncetalia maritimi) - 2330, Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix - 4030, Landes sèches européennes - 5130, Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires - 6110, Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi - 6120, Pelouses calcaires de sables xériques - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables) - 6230, Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) - 6410, Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) - 6420, Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin - 6440, Prairies alluviales inondables du Cnidion dubii - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) - 6520, Prairies de fauche de montagne - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion - 7210, Marais calcaires

annexée à la circulaire relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres

à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae - 7220, Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion) - 7230, Tourbières basses alcalines

Espèce (s):

1052, Euphydryas maturna - 1059, Maculinea teleius - 1061, Maculinea nausithous - 1071, Coenonympha oedippus - 1303, Rhinolophus hipposideros - 1304, Rhinolophus ferrumequinum - 1307, Myotis blythii - 1324, Myotis myotis - 1618, Thorella verticillatinundata - 1758, Ligularia sibirica - 1831, Luronium natans - A021, Botaurus stellaris - A031, Ciconia ciconia - A080, Circaetus gallicus - A081, Circus aeruginosus - A082, Circus cyaneus - A084, Circus pygargus - A119, Porzana porzana - A122, Crex crex - A140, Pluvialis apricaria - A151, Philomachus pugnax - A196, Chlidonias hybridus - A197, Chlidonias niger - A205, Pterocles alchata - A222, Asio flammeus - A246, Lullula arborea - A255, Anthus campestris - A272, Luscinia svecica - A294, Acrocephalus paludicola - A302, Sylvia undata - A338, Lanius collurio - A409, Tetrao tetrix tetrix

annexée à la circulaire relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Objectifs de l'action :

Lorsque l'embroussaillement d'une surface est limité, cette action peut s'appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines tâches arbustives, ou pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers (comme la fougère aigle, la callune, la molinie ou les genêts par exemple).

Actions complémentaires :

Cette action est complémentaire des actions d'ouverture de milieux (A32301P et A32302P)

Engagements:

Engagements non ré-	- Période d'autorisation des travaux
munérés	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des
	travaux réalisés par le bénéficiaire)
	- Tronçonnage et bûcheronnage légers
	 Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de
	débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les
	espèces et habitats visés par le contrat)
	 Lutte contre les accrus forestières, suppression des rejets ligneux
	- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la
Engagements rémuné-	coupe
rés	 Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits
	- Arrasage des tourradons
	- Frais de mise en décharge
	- Etudes et frais d'expert
	- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est
	éligible sur avis du service instructeur

Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
 - Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s):

1340, Prés salés intérieurs - 4010, Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix - 4030, Landes sèches européennes - 5130, Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires - 5330, Fourrès thermoméditerranéens et prédésertiques - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables) - 6220, Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea - 6230, Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) - 6410, Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) - 6420, Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) - 6520, Prairies de fauche de montagne - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion - 7220, Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

Espèce (s):

annexée à la circulaire relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres

1052, Euphydryas maturna - 1298, Vipera ursinii - 1302, Rhinolophus mehelyi - 1303, Rhinolophus hipposideros - 1304, Rhinolophus ferrumequinum - 1307, Myotis blythii - A074, Milvus milvus - A080, Circaetus gallicus - A081, Circus aeruginosus - A082, Circus cyaneus - A084, Circus pygargus - A224, Caprimulgus europaeus - A246, Lullula arborea - A302, Sylvia undata - A338, Lanius collurio - A379, Emberiza hortulana

annexée à la circulaire relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres A32309P - Création ou rétablissement de mares ou d'étangs

Objectifs de l'action :

L'action concerne le rétablissement ou la création de mares ou d'étangs au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Par fonctionnalité écologique on entend la fonctionnalité écosystémique d'une mare (ou étang) en elle-même, ou son insertion dans un réseau de mares (ou d'étangs) cohérent pour une population d'espèce.

Les travaux pour le rétablissement d'une mare (ou d'un étang) peuvent viser des habitats d'eaux douces dormantes ou les espèces d'intérêt communautaire dépendantes de l'existence des mares (ou des étangs). Cette action permet de maintenir ou de développer un maillage de mares (ou d'étangs) compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares (ou étangs) proches) des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents.

Articulation des actions :

Pour les mares ou étangs infraforestiers, il convient de mobiliser l'action F22702.

• Conditions particulières d'éligibilité :

- L'action vise la création ou le rétablissement de mare ou d'étang ou les travaux ponctuels sur une mare ou un étang. Il est cependant rappelé que d'une manière générale la **création pure** d'habitats n'est pas une priorité.
- Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau. A ce titre, la mare ou l'étang ne doit pas être en communication avec un ruisseau, et doit être d'une taille inférieure à 1000 m².
- La présence d'eau permanente peut être exigée dans le cahier des charges en fonction des conditions géologiques et climatiques locales, des espèces ou habitats considérés et des modalités de contrôle prévues.

• Eléments à préciser dans le Docob :

- La taille minimale d'une mare ou d'un étang peut utilement être définie dans le DOCOB.

Engagements:

Engagements non ré- munérés	 Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des
Engagements rémuné- rés	travaux réalisés par le bénéficiaire) - Profilage des berges en pente douce - Désenvasement, curage et gestion des produits de curage - Colmatage - Débroussaillage et dégagement des abords - Faucardage de la végétation aquatique - Végétalisation (avec des espèces indigènes) - Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare ou de l'étang - Enlèvement manuel des végétaux ligneux - Dévitalisation par annellation - Exportation des végétaux - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

annexée à la circulaire relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres

- Points de contrôle minima associés :
- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
 - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare ou de l'étang

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

• Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s):

3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3160, Lacs et mares dystrophes naturels - 3170, Mares temporaires méditerranéennes

Espèce (s):

1037, Ophiogomphus cecilia - 1042, Leucorrhinia pectoralis - 1044, Coenagrion mercuriale - 1092 Austropotamobius pallipes - 1166, Triturus cristatus - 1190, Discoglossus sardus - 1193, Bombina variegata -1391, Riella helicophylla - 1428, Marsilea quadrifolia - 1429, Marsilea strigosa - 1831, Luronium natans - A121, Porzana pusilla - A229, Alcedo atthis

annexée à la circulaire relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres A32310R - Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles

• Objectifs de l'action :

Le faucardage consiste à couper les grands hélophytes à niveau de l'eau depuis le bord ou d'une barge. L'action vise essentiellement l'entretien des marais inondés voire des rivières en complément de l'action concernant l'entretien des ripisylves et des berges. Cette action est équivalente à celle concernant les chantiers d'entretien par une fauche ou un broyage. Cependant les caractéristiques aquatiques du milieu nécessitent l'utilisation d'un matériel adapté et de précautions supplémentaires (intensité des interventions).

Actions complémentaires :

- A32311P et R, A32312P et R, A32314P A32315P

Engagements:

Engagements non ré- munérés	 Période d'autorisation des travaux (en dehors période nidification des oiseaux) Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémuné- rés	 Faucardage manuel ou mécanique Coupe des roseaux Evacuation des matériaux Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées
- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
 - Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s):

3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion - 4010, Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix - 6410, Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7130, Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives) - 7140, Tourbières de transition et tremblantes - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion - 7210, Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae - 7220, Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion) - 7230, Tourbières basses alcalines - 7240, Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae

Espèce (s):

1037, Ophiogomphus cecilia - 1041, Oxygastra curtisii - 1044, Coenagrion mercuriale - 1096, Lampetra planeri - 1134, Rhodeus sericeus amarus - 1163, Cottus gobio - 1220, Emys orbicularis - 1355, Lutra lutra - 1618, Thorella verticillatinundata - 1831, Luronium natans - A021, Botaurus stellaris - A029, Ardea purpurea - A081, Circus aeruginosus - A084, Circus pygargus - A119, Porzana porzana - A122, Crex crex - A272, Luscinia svecica - A293, Acrocephalus melanopogon - A294, Acrocephalus paludicola

annexée à la circulaire relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres A32311P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

• Objectifs de l'action :

L'action vise la restauration des ripisylves et de la végétation des berges des cours d'eau mais aussi celles des lacs et étangs, avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles.

Au titre de Natura 2000, la gestion de la végétation des berges est utile à divers titres :

- L'éclairement d'un cours d'eau est un paramètre important pour la qualité des habitats piscicoles en particulier pour le saumon;
- La ripisylve constitue un milieu de prédilection pour certains mammifères comme le Vison d'Europe, le Castor ou la Loutre ;
- Les digues et levées bordant les milieux aquatiques constituent souvent des sites de nidification et des zones refuges pour plusieurs espèces d'oiseaux ;
- La ripisylve comprend des habitats associés comme la mégaphorbiaie visée par la directive habitat ;
- La ripisylve, les digues et les levées constituent un corridor écologique, élément visé par la directive habitat.

Actions complémentaires :

- A32310E, A32311E, A32312I et E, A32324
 - Articulation des actions :

En milieux forestiers, il convient de mobiliser la mesure F22706.

- Conditions particulières d'éligibilité :
- Il est rappelé les dispositions précisées au *paragraphe 3.1.2.3.1*, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développées à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales.
- Dans le cas de travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique, les opérations sont éligibles tant que les coûts correspondants ne dépassent pas 1/3 du devis global.
- Dans les situations où il y a un besoin de restauration fort à l'échelle nationale pour l'espèce ou l'habitat considéré, les plantations peuvent être réalisées en dernier recours, c'est-à-dire si les espèces forestières présentes n'ont pas de dynamique de régénération spontanée avérée après un délai précisé dans le DOCOB et qui sera au minimum de 5 ans après l'ouverture du peuplement(ce qui peut nécessiter un avenant ou un nouveau contrat).
- Pour ces plantations, la liste des essences arborées acceptées (notamment les essences possibles en situation monospécifique comme l'aulne, par exemple), ainsi que les modalités de plantation (apports ponctuels ou en plein), les densités initiales et finales sont fixées dans le DOCOB.
 - Eléments à préciser dans le Docob :

Essences à utiliser dans le cas d'une reconstitution des peuplements

Engagements:

Engagements non ré- munérés	 Période d'autorisation des travaux Interdiction de paillage plastique Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sousbois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir). Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
	 Ouverture à proximité du cours d'eau : Coupe de bois Désouchage

annexée à la circulaire relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres

- Dévitalisation par annellation
- Débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe
- Broyage au sol et nettoyage du sol

Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires :

- Brûlage (dans la mesure où les rémanents sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où le brûlage s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est proscrite.)
- Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat.
- Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau :
 - Plantation, bouturage
 - Dégagements
 - Protections individuelles
- Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits
- Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique (ex comblement de drain, ...),
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
- Points de contrôle minima associés :
- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés en régie)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
 - Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s):

3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3220, Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée - 3230, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Myricaria germanica - 3240, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos - 3250, Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion - 3270, Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p. - 3280, Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba - 3290, Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin - 91E0, Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) - 92A0, Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba

Espèce (s):

1041, Oxygastra curtisii - 1044, Coenagrion mercuriale - 1095, Petromyzon marinus - 1096, Lampetra planeri - 1099, Lampetra fluviatilis - 1102, Alosa alosa - 1106, Salmo salar - 1131, Leuciscus souffia - 1134, Rhodeus sericeus amarus - 1138, Barbus meridionalis - 1163, Cottus gobio - 1355, Lutra lutra - 1356, Mustela lutreola - 1831, Luronium natans - A229, Alcedo atthis

annexée à la circulaire relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres A32312P et R - Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides

Objectifs de l'action :

Les fossés et les rus constituent des habitats pour certaines espèces, hébergent des habitats d'intérêt communautaire ou jouent un rôle dans le fonctionnement hydraulique des zones humides. L'action vise le curage des canaux et fossés que l'on trouve dans les zones humides, voire des anciennes fosses d'extraction de tourbes par exemple. L'entretien de ces éléments pourra être mené au travers des autres actions Natura 2000.

Actions complémentaires :

A32301P, A32304R, A32305R, A32310R, A32311P et R

- Conditions particulières d'éligibilité :
- Cf dispositions générales rappelées au paragraphe 3.1.2.3.1

• Engagements:

	-	Période d'autorisation des travaux
Engagements non ré	-	Le curage doit viser le maintien de berges avec une pente de moins de 60
munérés		%
	-	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des
		travaux réalisés par le bénéficiaire)
	-	Curage manuel ou mécanique
	-	Evacuation ou régalage des matériaux
Engagements rémuné	-	Etudes et frais d'expert
rés	-	Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est
		éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :
- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des canaux ou fossés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
 - Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s):

3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition

D'autres habitats peuvent être indirectement visés lorsque le curage a pour but de restaurer les milieux comme les milieux tourbeux.

Espèce (s):

1041, Oxygastra curtisii - 1095, Petromyzon marinus - 1096, Lampetra planeri - 1099, Lampetra fluviatilis - 1102, Alosa alosa - 1103, Alosa fallax - 1134, Rhodeus sericeus amarus - 1220, Emys orbicularis - 1355, Lutra lutra - 1356, Mustela lutreola - 1831, Luronium natans - A021, Botaurus stellaris - A119, Porzana porzana

69/149

annexée à la circulaire relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres A32313P - Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau

Objectifs de l'action :

L'envasement des étangs, lacs et plans d'eau peut conduire à la perte de leur intérêt écologique. Les opérations éligibles dans le cadre de cette action doivent permettre de lutter contre cet envasement et de préserver des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

- Conditions particulières d'éligibilité :
- Cf dispositions générales rappelées au paragraphe 3.1.2.3.1
 - Actions complémentaires :

A 32310R

Engagements

Engagements non ré- munérés	 Période d'autorisation des travaux Pas de traitement herbicides dans et sur les bordures des étangs, lacs et plans d'eau Pas de fertilisation chimique de l'étang Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémuné- rés	 Utilisation de dragueuse suceuse Décapage du substrat Evacuation des boues Pose de moine et/ou de système de rétention des sédiments sur des plans d'eau artificiels existants Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés ::
- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état de l'étang, du lac ou du plan d'eau
- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
 - Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s):

3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3160, Lacs et mares dystrophes naturels

Espèce (s):

1032, Unio crassus - 1044, Coenagrion mercuriale - 1092, Austropotamobius pallipes - 1096, Lampetra planeri - 1106, Salmo salar - 1163, Cottus gobio - 1355, Lutra lutra - 1831, Luronium natans - A021, Botaurus stellaris - A022, Ixobrychus minutus - A029, Ardea purpurea

annexée à la circulaire relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres A32314P – Restauration des ouvrages de petites hydrauliques

Objectif de l'action :

Cette action vise des investissements pour la création, la restauration ou la modification de fossés, d'ouvrages de contrôle des niveaux d'eaux, de seuils l'enlèvement de drains. La gestion de ces ouvrages est prévu dans le cadre de l'action A32314R.

• Conditions particulières d'éligibilité :

Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau. Il est en outre rappelé les dispositions précisées au paragraphe 3.1.2.3.1 pour les actions relatives à des cours d'eau, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développées à cette fin par les agences de l'eau et les collectivités territoriales.

Engagements:

Engagements non munérés	ré	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rému rés	né- - -	Fournitures, construction, installation d'ouvrages de petite hydraulique rurale Equipement pour l'alimentation en eau de type éolienne Terrassements pour caler la topographie et implanter l'ouvrage Opération de bouchage de drains Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Points de conrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
 - Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s):

1340, Prés salés intérieurs - 3110, Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorellletalia uniflorae) - 3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3160, Lacs et mares dystrophes naturels - 3170, Mares temporaires méditerranéennes - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion - 4010, Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix - 6410, Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin - 6440, Prairies alluviales inondables du Cnidion dubii - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7130, Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives) - 7140, Tourbières de transition et tremblantes - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion - 7210, Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae - 7220, Sources pétrifiantes avec

annexée à la circulaire relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres

formation de travertins (Cratoneurion) - 7230, Tourbières basses alcalines - 7240, Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae - 91D0, Tourbières boisées

Espèce (s):

1014, Vertigo angustior - 1037, Ophiogomphus cecilia - 1044, Coenagrion mercuriale - 1095, Petromyzon marinus - 1096, Lampetra planeri - 1099, Lampetra fluviatilis - 1102, Alosa alosa - 1103, Alosa fallax - 1134, Rhodeus sericeus amarus - 1163, Cottus gobio - 1166, Triturus cristatus - 1220, Emys orbicularis - 1221, Mauremys leprosa - 1355, Lutra lutra - 1356, Mustela lutreola - 1831, Luronium natans - 1903, Liparis loeselii - A021, Botaurus stellaris - A026, Egretta garzetta - A027, Egretta alba - A029, Ardea purpurea - A030, Ciconia rigra - A031, Ciconia ciconia - A034, Platalea leucorodia - A038, Cygnus cygnus - A081, Circus aeruginosus - A119, Porzana porzana - A120, Porzana parva - A121, Porzana pusilla - A122, Crex crex - A131, Himantopus himantopus - A132, Recurvirostra avosetta - A151, Philomachus pugnax - A176, Larus melanocephalus - A193, Sterna hirundo - A195, Sterna albifrons - A196, Chlidonias hybridus - A197, Chlidonias niger - A222, Asio flammeus - A229, Alcedo atthis - A272, Luscinia svecica - A294, Acrocephalus paludicola

annexée à la circulaire relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Objectifs de l'action :

L'action concerne les chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce <u>animale ou végétale</u> indésirable : espèce envahissante (autochtone ou exogène) qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement , la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action. Une espèce indésirable n'est pas définie dans le cadre de la circulaire mais de façon locale par rapport à un habitat ou une espèce donnés.

Conditions particulières d'éligibilité :

Cette action peut être utilisée si l'état d'un ou plusieurs habitats et espèces est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable et si la station d'espèce indésirable est de faible dimension.

On parle :

- d'élimination : si l'action vise à supprimer tous les spécimens de la zone considérée. On conduit un chantier d'élimination, si l'intervention est ponctuelle. L'élimination est soit d'emblée complète soit progressive.
- de limitation : si l'action vise simplement à réduire la présence de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable. On conduit un chantier de limitation si l'intervention y est également ponctuelle mais répétitive car il y a une dynamique de recolonnisation permanente.

Dans tous les cas, les techniques de lutte retenues devront, être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces.

Cette action est inéligible au contrat Natura 2000 si elle vise à financer :

- l'application de la réglementation notamment au titre du code de l'environnement (ex. pour les espèces animales : réglementation sur la chasse ou les animaux classés nuisibles) et du code rural <u>Le contrat Natura 2000 n'a pas pour but de financer l'application de la réglementation.</u>
- les dégâts d'espèces prédatrices (grands carnivores, Grand cormoran...),
- l'élimination ou la limitation d'une espèce dont la station est présente sur la majeure partie du site et/ou en dehors du site.
- Articulation des actions :

En milieux forestiers, il convient de mobiliser la mesure F22711.

- Eléments à préciser dans le DOCOB
- Cette action pose des problèmes de priorisation et d'effet de seuil pour que l'intervention soit efficace. Le DOCOB pourra préciser la taille d'intervention critique pour que l'action puisse être contractualisable.
- Protocole de suivi
 - Engagements:

	Communs aux espèces animales ou végétales indésirables > Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements non ré- munérés	Spécifiques aux espèces animales Lutte chimique interdite

Fiche 3 anneyée à la circulaire relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres

annexee a la C	irculaire relative a la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres
	Spécifiques aux espèces végétales Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (exemple : lutte contre le robinier, puis ouverture brutale stimulant le drageonnage). Dans la mesure du possible, les traitements chimiques doivent présenter un caractère exceptionnel et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible
	Communs aux espèces animales ou végétales indésirables > Etudes et frais d'expert
Engagements rémuné- rés	Spécifiques aux espèces animales → Acquisition de cages pièges → Suivi et collecte des pièges
	Spécifiques aux espèces végétales > Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre > Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) > Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre > Coupe des grands arbres et des semenciers > Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) > Dévitalisation par annellation > Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet

Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire).
- Etat initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...),
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés,
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
 - Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s):

2180, Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale - 3110, Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorellletalia uniflorae) - 3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3160, Lacs et mares dystrophes naturels - 3170, Mares temporaires méditerranéennes - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion - 3270, Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p. 4010, Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix - 4030, Landes sèches européennes - 4090, Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables) - 6410, Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7130, Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives) - 7140, Tourbières de transition et tremblantes - 7210, Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae - 7230, Tourbières basses alcalines

annexée à la circulaire relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres

Espèce (s):

1032, Unio crassus - 1044, Coenagrion mercuriale - 1092, Austropotamobius pallipes - 1096, Lampetra planeri - 1106, Salmo salar - 1163, Cottus gobio - 1220, Emys orbicularis - 1356, Mustela lutreola - 1428, Marsilea quadrifolia - 1801, Centaurea corymbosa - A010, Calonectris diomedea - A071, Oxyura leucocephala - A191, Sterna sandvicensis - A192, Sterna dougallii - A193, Sterna hirundo - A195, Sterna albifrons - A464, Puffinus yelkouan - A031, Ciconia ciconia - A073, Milvus migrans - A074, Milvus milvus - A075, Haliaeetus albicilla - A077, Neophron percnopterus - A078, Gyps fulvus - A079, Aegypius monachus - A081, Circus aeruginosus - A082, Circus cyaneus - A084, Circus pygargus - A091, Aquila chrysaetos - A092, Hieraaetus pennatus - A093, Hieraaetus fasciatus - A215, Bubo bubo - A222, Asio flammeus

Annexe XV

Projet de territoire agroenvironnemental du site

Projet de territoire agroenvironnemental Site Natura 2000 « Etang de Bairon » (n° 86).

Situation:

Le site Natura 2000 de Bairon est situé à quelques kilomètres du village de Le Chesne dans le département des Ardennes. Il est constitué d'un plan d'eau supérieur, nommé Vieil-Etang. Avec le lac de Bairon situé à l'aval, il permet d'alimenter le canal des Ardennes. Le Vieil-Etang est alimenté par le ruisseau du Bairon, affluent de la Bar. Les communes concernées par le périmètre du site Natura 2000 sont celles de Sauville et de Louvergny. Elles font partie de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise.

<u>Caractéristiques</u>:

Constitué pour l'essentiel d'un plan d'eau et d'une vaste roselière, le site est bordé de prairies pâturées comprenant quelques zones de mégaphorbiaies dans les secteurs les plus humides.

La superficie en secteur agricole représente une vingtaine d'hectares mis en valeur par 3 agriculteurs.

Mesures appropriées :

Les mesures de gestion appropriées consistent au maintien de la mégaphorbiaie en limitant l'extension de l'aulnaie et à la gestion extensive des prairies par le pâturage afin de maintenir la qualité de l'eau et favoriser l'apparition ou le maintien d'espèces de flore et de faune ; elles seront éventuellement accompagnées de dispositifs de mise en défens des zones de sources pour éviter le piétinement par les bovins. De plus, des mesures linéaires sont proposées dans le cadre de l'entretien de la ripisylve. Les MAEC sont proposées à titre indicatif, le projet de territoire agro-environnemental du site devra être affiné lors les modalités de la programmation FEADER 2014-2020 et les cahier des charges correspondant à ces MAEC seront connus.

1) Mesure de gestion en faveur de la mégaphorbiaie avec absence totale de fertilisation :

Gestion extensive par la fauche :

Engagements unitaires mobilisés :

- HERBE 01 : Enregistrement des interventions mécaniques
- HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
- HERBE 06 : Retard de fauche de 40 jours sur prairies et habitats remarquables

2) Mesures de gestion en faveur des prairies pâturées :

Gestion extensive par pâturage avec mise en défens des zones de sources Engagements unitaires mobilisés :

- HERBE 01 : Enregistrement des pratiques de pâtures
- HERBE 04 : Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes .
- MILIEU 01 : Mise en défens de milieux remarquables

3) Mesure linéaire d'entretien des ripisylves :

Gestion adaptée des ripisylves :

- LINEA 03 : Entretien des ripisylves

ent

Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement CHAMPAGNE-ARDENNE 40 boulevard Anatole France BP 80556

51022 Chälons-en-Champagne Cedex

Tél: 03 51 41 62 00 Fax: 03 51 41 62 01